

DOCUMENT RESUME

ED 263 748

FL 015 355

AUTHOR Duffley, Patrick J.
 TITLE Les Emplois du participe present en francais et en anglais (The Use of the Present Participle in French and in English).
 INSTITUTION Laval Univ., Quebec (Quebec). International Center for Research on Bilingualism.
 REPORT NO ISBN-2-89219-156-4
 PUB DATE 85
 NOTE 123p.
 PUB TYPE Reports - Descriptive (141)
 LANGUAGE French

EDRS PRICE MF01/PC05 Plus Postage.
 DESCRIPTORS Classification; Comparative Analysis; *Contrastive Linguistics; *English; *Form Classes (Languages); *French; Language Research; *Language Usage; *Tenses (Grammar); *Verbs
 IDENTIFIERS *Participles

ABSTRACT

A study of the uses of the French verb forms ending in "-ant" and the English forms ending in "-ing" begins with a discussion of the identification and classification of the various uses (substantive, adjectival, and adverbial) in each language and then compares them. The research finds that the English uses are far more varied than the French. The French form, which has one special substantive use, is found in all of the adjectival categories except that of the prepositioned attributive adjective, and has a single adverbial use. The English form is found in all the substantive and adjectival categories of usage and three adverbial categories. Additional variation is found in written versus spoken usage. It is suggested that the differences in usage between the two languages' forms may contribute to differences in images of events presented in the languages. (MSE)

 * Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
 * from the original document. *

publication
B-147

ED263748

LES EMPLOIS DU PARTICIPE PRÉSENT EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION
CENTER (ERIC)

- This document has been reproduced as received from the person or organization originating it
- Minor changes have been made to improve reproduction quality

- Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official NIE position or policy

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

Alain Paizis
CIRB

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

Patrick J. Duffley

1985

CIRB
ICRB

FL015355

Patrick J. Duffley

**Les emplois du participe présent
en français et en anglais**

Publication B-147

1985
Centre international de recherche sur le bilinguisme
International Center for Research on Bilingualism
Québec

Le Centre international de recherche sur le bilinguisme est un organisme de recherche universitaire qui reçoit une subvention de soutien du Ministère de l'Éducation du Québec et une contribution du Secrétariat d'État du Canada pour son programme de publication.

The International Center for Research on Bilingualism is a university research institution which receives a supporting grant from the Department of Education of Quebec and a contribution from the Secretary of State of Canada for its publication programme.

© 1985 CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE BILINGUISME
Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal (Québec) 2^e trimestre 1985
ISBN 2-89219-156-4

REMERCIEMENTS

Une partie importante de la recherche pour cette thèse a été réalisée à l'aide de fonds provenant d'un projet de recherche sur le verbe anglais du Fonds Gustave Guillaume, qui rassemble des professeurs et chercheurs oeuvrant dans la théorie psychomécanique du langage. Le Fonds Gustave Guillaume a également mis à notre disposition son centre de documentation, qui contient tous les écrits du linguiste français dont il porte le nom et qui est le fondateur de la Psychomécanique du langage. Nous tenons à remercier le directeur du Fonds, M. Walter Hirtle, et son fondateur, M. Roch Valin, pour cette aide précieuse. Nos sincères remerciements également à M. Guy Plante, professeur du Fonds Guillaume, qui a accepté de diriger notre travail.

AVANT-PROPOS

Celui qui aborde la lecture de cette étude se demandera peut-être quel intérêt une comparaison des emplois des formes en -ing et en -ant peut bien présenter. A nos yeux, l'intérêt d'une telle comparaison est double - pratique et théorique. Au plan pratique, il nous semble important que dans l'enseignement de l'anglais et du français comme langue seconde on ait une connaissance aussi précise que possible des champs d'emploi respectifs des formes en -ing et en -ant, et ceci surtout pour l'anglais où la forme en -ing s'emploie beaucoup plus librement que son pendant en français. La présente étude représente une contribution à cette connaissance en ce qui concerne les fonctions syntaxiques possibles avec chacune des deux formes.

Mais nous devons admettre que c'est l'aspect théorique de la comparaison entre les deux formes à l'étude qui nous a le plus attiré vers ce sujet. Nous voulions comprendre, au moins un peu, le pourquoi du comportement syntaxique de chaque forme. Cette curiosité nous a mené naturellement vers la valeur permanente des deux formes en langue, valeur en vertu de laquelle elles sont aptes à tel ou tel emploi et pas à d'autres. C'est donc dire que nous avons été poussé vers la théorie des emplois de la forme en -ing et de la forme en -ant.

Le présent travail représente cependant la partie pratique de l'étude que nous avons faite des emplois de ces deux formes. Il rassemble de façon systématique et complète tous les types d'emploi dont les deux participes sont susceptibles en anglais et en français, en en faisant ressortir les

points de ressemblance et de divergence. Aussi permet-il de savoir exactement ce qui peut et ce qui ne peut pas se faire syntaxiquement avec la forme en -ant et la forme en -ing, ce qui est important tant pour le traducteur que pour l'enseignant.

Nous profitons de cette occasion enfin pour remercier notre directeur, M. Guy Plante, et notre co-directeur, M. Walter Hirtle, qui nous ont guidé à travers les épais brouillards de la recherche avec compétence et responsabilité. Nous voulons également remercier M. Roch Valin, dont nous avons suivi les séminaires avec grand intérêt et qui a bien voulu consacrer plusieurs heures de son temps à des séances de discussion sur notre sujet. Enfin un remerciement spécial à Mme Odette MacKay pour le soin professionnel avec lequel elle a dactylographié ce texte.

Table des matières

	page
AVANT-PROPOS	i
TABLE DES MATIERES	iii
INTRODUCTION	vi
<p>CHAPITRE I : REMARQUES PRELIMINAIRES SUR L'IDENTIFICATION DES FORMES VERBALES EN <u>-ANT</u> ET EN <u>-ING</u> ET LE TYPE DE CLASSEMENT UTILISE</p>	
1. L'identification des formes verbales en <u>-ant</u> et en <u>-ing</u>	1
1.1. La forme en <u>-ant</u>	1
1.2. La forme en <u>-ing</u>	2
2. Le classement utilisé	9
2.1. Les emplois substantivaux	9
2.2. Les emplois adjectivaux	11
2.2.1. L'emploi comme épithète	12
2.2.2. L'emploi comme attribut	15
2.2.3. L'emploi comme apposition	16
2.2.4. L'emploi comme apport dans la construction absolue	17
2.3. Les emplois de type adverbial	19
<p>CHAPITRE II : CLASSEMENT DES EMPLOIS DE LA FORME EN <u>-ANT</u> ET DE LA FORME EN <u>-ING</u></p>	
1. Introduction	21
2. Les emplois de la forme en <u>-ant</u>	21
2.1. Les emplois substantivaux de la forme en <u>-ant</u>	21
2.2. Les emplois adjectivaux de la forme en <u>-ant</u>	22
2.2.1. La forme en <u>-ant</u> comme épithète antéposée	22

	page
2.2.2. La forme en <u>-ant</u> comme épithète postposée	22
2.2.3. La forme en <u>-ant</u> comme apposition	24
2.2.4. La forme en <u>-ant</u> comme attribut	26
2.2.5. La forme en <u>-ant</u> comme apport dans la construction absolue	31
2.3. Les emplois adverbiaux	33
3. Les emplois de la forme en <u>-ing</u>	39
3.1. Les emplois substantivaux	39
3.1.1. La forme en <u>-ing</u> comme sujet	39
3.1.2. La forme en <u>-ing</u> comme objet direct	40
3.1.3. La forme en <u>-ing</u> comme objet indirect	41
3.1.4. La forme en <u>-ing</u> comme régime prépositionnel	42
3.1.5. La forme en <u>-ing</u> en rapport avec l'article et les déterminants	43
3.1.6. La forme en <u>-ing</u> comme support d'adjectif	44
3.1.7. Quelques emplois substantivaux difficiles à caractériser	48
3.2. Les emplois adjectivaux	55
3.2.1. La forme en <u>-ing</u> comme épithète antéposée	55
3.2.2. La forme en <u>-ing</u> comme épithète postposée	59
3.2.3. La forme en <u>-ing</u> comme attribut	61
3.2.4. La forme en <u>-ing</u> comme apposition	65
3.2.5. La forme en <u>-ing</u> comme apport dans la construction absolue	68
3.3. Les emplois adverbiaux	73
3.3.1. Pourquoi il est nécessaire d'attribuer des emplois adverbiaux à la forme en <u>-ing</u>	74
3.3.2. L'adjectif en fonction adverbiale	80
3.3.3. La délimitation de l'emploi adjectival et de l'emploi adverbial: la forme en <u>-ing</u> comme attribut et apposition	83

	page
4. Comparaison des emplois de la forme en <u>-ant</u> et en <u>-ing</u>	92
4.1. Comparaison des emplois adjectivaux . .	92
4.1.1. L'emploi comme épithète antéposée ou postposée	92
4.1.2. L'emploi comme apposition	93
4.1.3. L'emploi comme attribut	95
4.1.4. L'emploi comme apport dans la con- struction absolue	97
4.2. Comparaison des emplois substantivaux . .	98
4.3. Comparaison des emplois adverbiaux	99
CONCLUSION	101
BIBLIOGRAPHIE	104

Introduction

Il existe en français comme en anglais une classe spéciale de formes verbales qui, au lieu de prendre un sujet et d'exercer le rôle de prédicat d'une phrase ou d'une proposition, ont plutôt un comportement syntaxique qui ressemble à celui du substantif et de l'adjectif. Ces formes sont souvent appelées les formes non personnelles du verbe. Les formes verbales sur lesquelles porte cette étude¹ --la forme en -ant du français et la forme en -ing de l'anglais-- appartiennent toutes les deux à cette classe. En outre qu'elles appartiennent à la classe des formes non personnelles du verbe, la forme en -ant et la forme en -ing se ressemblent aussi au point de vue de leur sens et de leur comportement syntaxique dans beaucoup de leurs emplois. Si on compare les deux dans les paires d'exemples suivantes, on a même l'impression qu'elles sont quasiment identiques:

- 1) a- Les côteaux ENVIRONNANT la ville.
(Grevisse, 1975 : #768)
b- The hills SURROUNDING the city.
- 2) a- Je l'ai surpris LISANT le journal.
(Ibid: #773)
b- I surprised him READING the paper.
- 3) a- Nous allions, ne SONGEANT à rien.
(Ibid: #772)
b- We walked along, THINKING of nothing
in particular.

1. Nous ne considérerons dans ce travail que les formes verbales en -ing et en -ant; c'est-à-dire que nous excluons celles qui sont purement adjectivales ou substantivales (Cf. chapitre I).

Dans les cas cités, leurs rôles syntaxiques dans la phrase et la façon dont elles représentent l'événement qu'elles dénotent semblent exactement identiques. Cependant, on n'a pas à regarder très loin pour trouver des divergences entre ces deux formes qui sont aussi frappantes, et peut-être même plus, que les ressemblances qu'on observe dans les exemples plus haut.

Ainsi, si on compare les possibilités d'utilisation de READING the paper à celles de LISANT le journal, on découvre qu'il est possible de dire, par exemple, Reading the paper relaxes me ou I adore reading the paper, mais non pas *Lisant le journal me détend, ni *J'adore lisant le journal.¹ C'est justement cet aspect des formes en -ing et en -ant que nous voulons examiner dans cette étude - leurs possibilités d'utilisation, leurs éventails d'emplois syntaxiques respectifs. Les exemples que nous venons de donner révèlent un contraste syntaxique entre la forme -ant et la forme en -ing : celle-ci est la seule des deux formes à pouvoir être sujet ou objet direct. L'existence d'un tel contraste soulève plusieurs questions. D'abord, quels sont, exactement, les cas où la forme en -ing peut s'employer mais pas la forme en -ant, et est-ce qu'il y a des contextes où le contraire est vrai? Deuxièmement, qu'est-ce que ces emplois comportent de spécial qui fait que seule la forme en -ing (ou la forme en -ant) est susceptible de s'y retrouver? Et troisièmement, en quoi la forme en -ing doit-elle différer de la forme en -ant pour que ces différences de comportement syntaxique puissent exister à côté des nombreux cas où les deux formes peuvent s'employer de manière semblable?

De ces trois questions, nous ne répondrons entièrement qu'à la première: comment emploie-t-on les formes en -ant et en -ing en français et en anglais? Pour avoir un point de repère qui permette de répondre à cette question de façon

1. C'est plutôt l'infinitif qui est de mise ici : Lire le journal me détend. J'adore lire le journal.

systématique, nous avons établi un système de classement syntaxique assez simple, qui est présenté dans la deuxième partie du chapitre I. Ce classement permet de faire une comparaison ordonnée et complète de toutes les possibilités d'emploi des deux formes qui nous intéressent. Nous espérons que celle-ci sera utile pour l'enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde. A notre connaissance une telle comparaison systématique n'avait pas encore été faite.

L'étudiant ou l'enseignant curieux des subtilités de la forme en -ing de l'anglais y trouvera la réponse à plusieurs questions intéressantes. Par exemple, quelle est la différence entre They talked of rebuilding city hall et They talked of the rebuilding of city hall, ou entre Alan was deeply moved by Robin Oig's playing of a Highland pibroch et... by Robin Oig's playing a Highland pibroch? Quels sont les deux sens possibles de The proposed plan, tickling the king's fancy, was immediately agreed to by all? Est-ce que des constructions telles I don't like this scaring the very life out of a fellow sont encore possibles de nos jours? Nous espérons que les observations que nous apporterons pourront satisfaire la curiosité de nos lecteurs. Aussi pourront-ils aider d'autres à mieux comprendre et utiliser les deux formes à l'étude.

CHAPITRE I : REMARQUES PRELIMINAIRES SUR
L'IDENTIFICATION DES FORMES VERBALES EN -ANT
ET EN -ING ET LE TYPE DE CLASSEMENT UTILISE

1. L'identification des formes verbales en -ANT et en -ING

1.1. La forme en -ANT

Dans cette étude nous ne prenons en considération que les formes verbales en -ant et en -ing. Par conséquent, nous ne traiterons pas du cas des formes en -ant qui s'accordent en genre et en nombre comme cela est le cas pour intéressante dans une histoire intéressante. De telles formes ne se laissent pas employer dans des fonctions clairement verbales telles que:

- dans les formes composées du verbe : on ne trouve jamais la forme avec accord dans un contexte du type: *un matin, Lemuel et X., s'étantS rendus dans la grande salle avant de prendre leur service... trouvèrent épinglée au tableau une note les concernant¹
- dans la voix passive : *du poids même de vos études, de vos oeuvres, ces études et ces oeuvres étantES, à leur tour, emportées par le temps, vous accroissez le néant des peuples anciens²
- avec un objet direct (si le sens du verbe le permet) : *Une pauvre vieille faisantE des ménages (Schmidt-Knäbel, op.cit.: 62)
- avec la négation ne... pas caractéristique du verbe : *Ne sortantE presque pas de la maison, elle ne connaissait pas du tout ses voisins

1. L'observation et l'exemple sont de Schmidt-Knäbel (1971:153).
2. L'exemple originel est de Schmidt-Knäbel (op.cit.: 210)

Seule la forme en -ant sans accord peut se trouver dans ces contextes.

En plus d'être exclue des contextes caractéristiques du verbe, la forme en -ant qui s'accorde en genre et en nombre a un sens plus adjectival que la forme sans accord, ce qui a amené plusieurs auteurs à la désigner comme 'adjectif verbal'.¹ Comme Dubois et Lagane (1973:205) le font remarquer : "Dans la phrase : Les classes POSSEDANTES avaient investi de gros capitaux dans cette affaire, le mot possédantes qualifie classes comme un adjectif pur et simple (par exemple, riches, aisées) et varie en genre et en nombre". Le participe possédant (exemple : Les congressistes POSSEDANT une voiture étaient venus par la route (Ibid.: 204) produit un effet plus temporel, qui se reflète dans son équivalence à un imparfait ('qui possédaient'). La différence est encore plus évidente entre Nous marchions, HESITANTS parfois, mais non découragés (Grevisse, 1975:#772) et Nous marchions, HESITANT parfois, mais non découragés. Dans la première phrase, hésitants qualifie la nature du sujet nous; dans la deuxième la forme sans accord évoque au contraire une activité.² Avec l'exclusion de contextes verbaux et la présence des marques de personne et de nombre, cette nuance moins temporelle caractérise des formes comme hésitants comme non verbales.

1.2. La forme en -ING

Comme pour la forme en -ant, la présence de la terminaison -ing n'est pas suffisante pour identifier une forme comme étant de nature verbale. Nous ne traiterons pas non plus des

1

Cf Dubois et Lagane, 1973:205; Grevisse, 1975:#772; Chevalier et al., 1964:376; Le Bidois et Le Bidois, I, 1935:484.

²Il faut se garder, cependant, de faire équivaloir forme verbale en -ant et l'expression d'une action passagère, ou forme adjectivale en -ant et l'expression d'une qualité durable, comme le font Grevisse (1975:#772) et Wagner et Pinchon (1962:310). D'une part, le verbe peut exprimer un état durable (cf Grevisse, op.cit.: #595). D'autre part, dans certains contextes, l'adjectif exprime quelque chose de passager: Marie partit contente. Ainsi dans l'exemple [La Déroute]

emplois de la forme en -ing lorsque celle-ci est adjectif (CHARMING and witty, Mrs X. had many friends¹) ou substantif (He painted PAINTINGS²). Regardons d'abord le cas de l'adjectif en -ing.

La forme verbale en -ing qu'on trouve dans CHARMING everyone she met, Mrs X. walked down the corridor accepte les fonctions verbales suivantes:

- forme composée : HAVING CHARMED everyone at the meeting, Mrs X. was able to have her way.
- forme passive : HAVING BEEN CHARMED by Mrs X., Bill could not utter a word.
- objet direct : Charming EVERYONE SHE MET, Mrs X. walked down the corridor.

L'adjectif en -ing, par contre, refuse ces fonctions :

- *HAVING CHARMED and witty, Mrs X. had many friends.
- (impossible à imaginer)
- *Charming EVERYONE SHE MET and witty, Mrs X. had many friends.

Par contre, cette forme accepte la modification par l'adverbe very, qui n'est typique que de l'adjectif et qui ne modifie jamais la forme en -ing dans des contextes verbaux. Quirk et al. (1972:244) commentent ce fait:

For both participle forms, modification by the intensifier very is an explicit indication that

²suite

se lève GRANDISSANTE au milieu des armées, signalé par Wagner et Pinchon (op.cit., loc.cit.) comme un cas où l'adjectif verbal n'exprime pas, comme il devrait, une qualité durable, nous ferons remarquer que même un adjectif ordinaire évoquerait quelque chose de passager dans ce contexte : La Déroute se lève terrible au milieu des armées.

¹Comparez CHARMING everyone she met, Mrs X. walked down the corridor.

²Comparez PAINTING a child is difficult.

the forms have achieved adjective status:

His views were very alarming.

You are very frightening.

The man was very offended.

We might therefore expect that the presence of very together with an explicit indication of verbal force would produce an unacceptable sentence. This is certainly so for the -ing participle form :

*His views were very alarming his audience.

Un autre trait qui distingue la forme adjectivale de la forme verbale en -ing est que la première ne constitue jamais une forme progressive lorsqu'elle suit le verbe to be :

The discussion was fascinating (adjectif)

The discussion was fascinating me (verbe -
forme progressive)

Il y a donc une distinction nette à faire entre une forme adjectivale et une forme verbale en -ing.

Cependant, même à l'aide des critères donnés plus haut, il est difficile de classer comme verbales ou adjectivales certaines formes en -ing employées comme épithète antéposée au substantif :

He was awakened by a barking dog. (Quirk et al, 1972:909)

A whistling workman walked by.

D'une part, ces formes refusent des caractéristiques verbales telles la forme composée (*a having whistled workman) et l'objet direct (*a whistling a tune workman¹). D'autre part, elles refusent la modification par very :

*A very barking dog.

*A very whistling workman.

¹ Comparez, avec la forme en -ing en position postposée :
A workman whistling a tune walked by. A workman having whistled two whole songs walked by.

Elles acceptent plutôt un adverbe qu'on pourrait trouver avec le verbe correspondant:

He was awakened by a loudly barking dog.

A merrily whistling workman walked by.

En plus, elles correspondent à une forme progressive au plan du sens:

He was awakened by a dog that was barking.

A workman who was whistling walked by.

Etant donné la nature spéciale de la position antéposée, qui refuse d'habitude la complémentation de l'adjectif¹ - ce qui pourrait expliquer aussi le refus des formes composées et du complément d'objet direct -, nous classerons provisoirement les formes en -ing du type de barking et whistling ci-dessus comme des formes verbales.

En résumé, l'adjectif en -ing, que nous excluerons de cette étude, a les caractéristiques suivantes. Il refuse les marques verbales des formes composées et passives, et ne peut être suivi ni d'un objet direct, ni d'un objet indirect. Il ressemble plutôt à l'adjectif en ce qu'il accepte la modification par very et ne constitue pas une forme progressive lorsqu'il suit le verbe to be.

Nous considérons comme des formes substantivales en -ing - et excluons, par conséquent, de notre discussion - non seulement des cas tels He painted paintings, mais aussi des cas où la forme en -ing est suivie de of introduisant ce qui semblerait être l'objet direct (exemple: Brown's deft painting of his daughter is a delight to watch. (Quirk et al., 1972:133)). Le premier cas est clairement substantival:

¹ Ainsi *Eager TO LEARN students should come to my class est impossible. Il faut postposer l'adjectif dans ce cas : Students eager to learn should come to my class. Les seuls compléments qui échappent à cette tendance sont les adverbes antéposés à l'adjectif (a VERY easy lesson) et enough (A brave ENOUGH student deserves to succeed.) Cf Quirk et al., 1972:250 pour une discussion de ce phénomène.

le -s du pluriel démontre que painting a atteint le statut d'un substantif. Le deuxième exemple appelle une justification plus détaillée.

Comparons l'exemple plus haut à celui-ci, tiré aussi de Quirk et al. (op.cit., loc.cit.) : Brown's deftly painting his daughter is a delight to watch. La première chose que nous remarquons est que dans cet exemple his daughter n'est pas précédé de of comme dans le premier. Or l'objet direct d'un verbe n'est jamais introduit par of : *Brown painted of his daughter. Ceci est un premier indice donc que la forme en -ing dans le premier exemple de Quirk et al. n'est pas un verbe.

Le critère des formes composées confirme cette conclusion. L'exemple sans of ne pose guère de problème :

Brown's having deftly painted his daughter
was proof of his skill.

Cependant, on ne saurait ajouter of devant his daughter dans la phrase plus haut sans rendre celle-ci inacceptable :

*Brown's having deftly painted of his daughter
was proof of his skill.

Encore une fois, la forme en -ing sans of accepte des caractéristiques verbales refusées par la même forme avec of.

Le contraste de sens qui existe entre les deux constructions confirme également la distinction substantif / verbe. Ce contraste est plutôt subtil dans les deux exemples cités mais on remarque que les deux constructions ne sont pas partout substituables l'une pour l'autre, ce qui implique une différence de signification. Ainsi on dirait We must prevent Brown's deftly painting his daughter, mais non pas *We must prevent Brown's deft painting of his daughter.

D'autres exemples font voir la différence de signification de façon plus claire. Considérez les trois paires d'exemples suivantes :

1. a. Alan was deeply moved by Robin Oig's playing of a Highland pibroch. (Scheurweghs, 1959:181)
- b. Alan was deeply moved by Robin Oig's playing a Highland pibroch.
2. a. The oath contained a reference to the Queen's governing of the people of Pakistan.
- b. The oath contained a reference to the Queen's governing the people of Pakistan. (Ibid.:196)
3. a. On the answer will depend history's reading of English character. (Ibid.:181)
- b. On the answer will depend history reading English character.

En 1, 2, 3a on peut paraphraser le syntagme contenant la forme en -ing par 'the way Robin Oig played a Highland pibroch', 'the way the Queen was governing the people of Pakistan', 'the way history will read English character'. Les constructions sans of ont un sens différent: 3b correspond à 'whether history will read...'; 1 et 2b veulent dire 'the fact that Robin Oig played...' et 'the fact that the Queen was governing...', respectivement.

A nos yeux, ceci montre que les formes sans of sont plus temporelles, plus verbales : elles évoquent la survenance (3b) ou l'existence (1 et 2b) dans le temps d'un événement. En 3b c'est la survenance même du procès 'history reading English character' qui dépend de la réponse donnée: s'il n'y a pas de réponse, il n'y aura pas de jugement du caractère anglais du tout. 3a, par contre, ne met pas en cause l'existence du procès mais plutôt sa nature (s'il s'agira d'un jugement favorable ou défavorable du caractère anglais). En 1b, c'est le fait que Robin Oig ait joué - quand il aurait pu ne pas jouer - qui a été la cause de l'émotion. En 1a, c'est la façon dont il a joué, la qualité de sa performance, qui a ému. Une distinction semblable existe entre 2a et 2b.

Le même genre de contraste de sens entre la forme en -ing avec et sans of a aussi été relevé par Poutsma dans un contexte un peu différent. A propos de l'exemple In the making of an anthology he displays a skill that almost entitles him to a share of Hazlitt's greatest fame, il remarque que la substitution de la forme en -ing avec objet direct et sans article "would impart an unintended temporal meaning" (II, 2, 1929:484). L'élément temporel ressort encore plus clairement de la comparaison de :

They talked of the rebuilding of city hall.

They talked of rebuilding city hall.

Le premier exemple est complètement indifférent par rapport au temps: il peut s'agir d'une reconstruction passée, présente ou future. En plus, l'idée de reconstruction est vue en soi, sans référence à un agent quelconque. Dans le deuxième exemple, par contre, rebuilding évoque un événement inscrit dans une époque précise du temps - le futur - et référé au sujet du verbe talked, qui en sera l'agent.

Cette nuance temporelle est exactement ce à quoi on devrait s'attendre pour une forme verbale. Son absence lorsque la forme en -ing est suivie de of constitue une raison majeure pour ne pas considérer cette forme comme verbale dans ce type de contexte. Ce critère sémantique est confirmé par la syntaxe. La construction avec of est impossible pour introduire l'objet direct des autres formes du verbe. En plus, cette construction ne peut pas s'employer avec les formes composées de la forme en -ing, qui sont clairement verbales.

Nous avons donc vu qu'il y a lieu de faire une distinction entre des formes verbales et des formes non verbales en -ant et en -ing. Des critères qui permettent de faire cette distinction ont été signalés. Cette étude n'a pour objet que les emplois des formes verbales en -ant et en -ing. Avant de commencer la discussion de ces emplois,

nous devons toutefois présenter brièvement le système de classement dont nous nous servirons pour les classer.

2. Le classement utilisé

Pour des raisons théoriques dont nous ne pouvons discuter ici¹, nous avons choisi un système de classement qui divise les emplois des deux formes à l'étude en emplois substantivaux, adjectivaux et adverbiaux. Ce système a aussi une valeur pratique en ce qu'il réfère les emplois des formes en -ant et en -ing à des catégories bien connues, soit le substantif, l'adjectif et l'adverbe. Voici d'abord les emplois typiques du substantif, les 'emplois substantivaux'.

2. 1. Les emplois substantivaux

FRANCAIS

1. Sujet

Demain viendra après aujourd'hui.

2. Objet direct

Les enfants attendent demain avec impatience.

3. Régime prépositionnel

Il ne reviendra pas avant demain.

4. Support d'adjectif

a. Support d'épithète antéposée

Le redoutable demain d'un homme sans espoir

b. Support d'épithète postposée

U: demain plus agréable

c. Support d'apposition

Demain, inconnaisable pour nous, aura toujours ses secrets.

d. Support d'attribut :

1. du sujet

Demain sera beau.

2. de l'objet

Vous allez trouver demain très long.

e. Support dans la construction absolue

Demain étant inconnaisable, nous devons vivre au jour le jour.

5. Après article

Le demain de mes rêves

¹Cf. Duffley, 1981:36-41

ANGLAIS

1. Sujet
Horses are animals.
2. Objet direct
He likes to ride horses.
3. Objet indirect
One has to give horses constant care.
4. Régime prépositionnel
Competitions for horses
5. Support d'adjectif
 - a. Support d'épithète antéposée
Wild horses
 - b. Support d'épithète postposée
Horses fit for riding
 - c. Support d'apposition
Horses, lazy by nature, have to be pushed to work.
 - d. Support d'attribut :
 1. du sujet
Horses are lazy.
 2. de l'objet
Loud noises make horses nervous.
 - e. Support dans la construction absolue
John dead, we could now claim the inheritance for ourselves.
6. Après article
The horses were grazing peacefully.

La seule différence majeure entre l'anglais et le français pour ce qui est des emplois substantivaux est l'inclusion de l'objet indirect comme emploi du substantif en anglais. La raison pour ceci est la ressemblance étroite entre l'objet direct et indirect en anglais. Comme l'objet direct, l'objet indirect est lié au verbe de façon directe, sans préposition : I gave THE MAN a book. Il se laisse remplacer par le même pronom que l'objet direct : I gave HIM the book. En plus, il peut, comme l'objet direct, devenir sujet d'une phrase passive : HE had been given by Nature a single-minded view of life. (Jespersen, III, 1928:305)

Le lecteur ne sera peut-être pas familier avec le terme "support d'adjectif". Ce terme fait référence au type de rapport qui s'établit entre un adjectif et un substan-

tif. Le propre de l'adjectif étant d'apporter une qualification au substantif, ce dernier joue le rôle de ce qui est qualifié, d'où le terme 'support'¹. L'adjectif apporte une caractérisation; le substantif la reçoit, la 'supporte'. Ainsi dans une voiture rose, rose ajoute une précision à l'idée de voiture. Cette relation apport-support peut s'établir de plusieurs façons, que nous présentons dans le tableau ci-dessous.

2. 2. Les emplois adjectivaux

FRANCAIS

1. Epithète antéposée
Un pauvre enfant
2. Epithète postposée
Un enfant pauvre
3. Attribut
 - a. du sujet
L'enfant était pauvre.
 - b. de l'objet
On croyait Jean pauvre.
4. Apposition
Le Tiers-Monde, pauvre, n'est pas en mesure de se sortir lui-même de sa détresse.
5. Apport dans la construction absolue
Le dîner prêt, les invités passèrent à table.

ANGLAIS

1. Epithète antéposée
The present mayor
2. Epithète postposée
The members present
3. Attribut
 - a. du sujet
John was present at the meeting.
 - b. de l'objet
They wanted John present.
4. Apposition
John, present at the last meeting, was able to explain the new plan.

¹Cf. Guillaume 1971b:152

5. Apport dans la construction absolue
 Everyone present, the meeting began immediately.

Puisque les formes en -ant et en -ing sont toutes deux souvent employées en fonction adjectivale, nous ferons quelques observations sur les caractéristiques de chaque type d'emploi adjectival afin d'éviter une comparaison trop superficielle des deux formes dans ces emplois.

2. 2. 1. L'emploi comme épithète : un PAUVRE enfant / un enfant PAUVRE; the PRESENT mayor / the members PRESENT

Malgré le fait qu'il y ait deux positions possibles de l'épithète en français et en anglais, la distinction entre l'épithète postposée et l'épithète antéposée n'est pas du tout la même dans les deux langues au plan du sens. Cependant, elles ont toutes quelque chose en commun à ce niveau - l'effet de compléter ou de restreindre l'idée exprimée par leur substantif support :

1. a. Elle admire les hommes.
 b. Elle admire les grands hommes.
 c. Elle admire les hommes grands.
2. a. He observes the stars.
 b. He observes the visible stars.
 c. He observes the stars visible.

Les phrases 1a et 2a évoquent tous les hommes et toutes les étoiles respectivement; l'ajout des épithètes grands et visible restreint ces idées à un sous-groupe d'hommes et d'étoiles - seulement ceux qui sont grands ou visibles.

Cependant, ici s'arrête la ressemblance. Là où la postposition est la position la plus commune de l'adjectif en français, le contraire vaut pour l'anglais :

- une chemise bleue (*une bleue chemise)
 a blue shirt (*a shirt blue)

Là où, en français, les deux types d'épithète ont en commun le fait que la relation entre l'adjectif et le substantif "est établie en dehors du temps marqué par la phrase" (Chevalier et al., 1964:202), en anglais ceci n'est vrai que de l'épithète antéposée. A la fois dans Ce grand homme a subi un sort injuste, et dans Cet homme grand est venu à notre secours, la qualité grand s'attache à homme de façon permanente, bien que le temps du verbe n'indique que l'époque passée. Toutefois, la comparaison de He observed the visible stars et He observed the stars visible montre que seule la première phrase attache la qualité visible à stars de manière permanente. La deuxième désigne certaines étoiles comme ayant été temporairement visibles au moment évoqué par le verbe observed.¹

De fait, l'épithète postposée de l'anglais est souvent rapprochée de l'attribut (où le lien avec le verbe et le temps est explicite). Certains auteurs l'appellent 'semi-predicative'² ou 'quasi-predicative'³. Jespersen (II, 1928:386) fait remarquer que "many postposed adjectives are felt as abbreviations of relative clauses, as that is (are, was, etc.) might easily be added without changing the sense" et Scheurweghs (1959:44) que "Almost all the words that can be used as a nominal part of the predicate [=attribut] are also found as quasi-predicative adjuncts". Il y a même le fait curieux que les adjectifs qui refusent la fonction attribut sont exclus également de la fonction d'épithète postposée : the MAIN reason, mais pas *The reason was MAIN ni *The reasons MAIN (cf Quirk et al., 1972:248, 260-261). Il y a donc une nuance temporelle et une ressemblance à l'attribut dans le cas de l'épithète postposée en anglais qui ne se trouvent pas en français.

1

Quirk et al., 1972:249

2

Jespersen, II, 1928:386ss.; Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:187-188.

3

Scheurweghs, 1959:44.

C'est cette même nuance du temporaire qui distingue l'épithète postposée de l'épithète antéposée en anglais.

Quelle est donc la différence entre l'épithète postposée et l'épithète antéposée en français, si les deux évoquent une qualification non temporelle. Un survol des principales grammaires françaises révèle deux valeurs principales de l'épithète antéposée par opposition à l'épithète postposée. D'une part, beaucoup de grammaires font remarquer l'épithète antéposée constitue une unité de pensée très étroite avec son support¹, alors que l'épithète postposée a une valeur purement "discriminative"². Ainsi une charmante femme est presque une banalité; mais le compliment "prend un réel accent de sincérité si, déplaçant l'ordre habituel, on déclare qu'elle est une 'femme charmante'" (Le Bidois et Le Bidois, II, 1938:85-86). D'autre part, l'antéposition peut produire un effet de mise en relief stylistique ou affective, comme dans le contraste entre une apparition rapide et une rapide apparition (Dubois et Lagane, 1973:109)³. Or, nous croyons que cette deuxième valeur de l'antéposition n'est qu'un cas particulier de la première valeur de fusion sémantique. Si l'on fusionne des notions qui vont d'habitude ensemble, le résultat est une banalité du type une charmante femme. Si, par contre, l'on traite comme unité deux notions qu'on n'associe pas normalement de façon si étroite, le choc résultant produit une mise en relief stylistique de l'épithète : c'est le cas de une rapide apparition plus haut. Par conséquent, l'épithète antéposée et postposée - qui ont en commun la construction directe, sans pause ni verbe intermédiaire, l'effet de compléter ou restreindre leur support et l'absence de qualification temporelle - se distinguent

¹ Grevisse, 1975:#397; Le Bidois et Le Bidois, II, 1938:85-86; Chevalier et al., 1964:205-206; Wartburg et Zumthor, 1947:308.

² Grevisse, op.cit., loc.cit.; Chevalier et al., op.cit.:205.

³ Cf. aussi Grevisse, 1975:#397; Le Bidois et Le Bidois, II, 1938:86; Wartburg et Zumthor, 1947:310.

en français par le fait que seule l'antéposition entraîne une fusion sémantique étroite entre l'épithète et le substantif.

2. 2. 2. L'emploi comme attribut : L'enfant était PAUVRE / On le croyait PAUVRE; John was PRESENT / They wanted John PRESENT

En anglais comme en français, l'attribut a les caractéristiques suivantes :

1. le rapport de sens entre l'adjectif et le substantif est établi par un verbe¹
2. "la qualification n'est acquise que pour le moment et la durée marqués par le temps du verbe". (Chevalier et al., 1964:202)

L'attribut du sujet qualifie le sujet du verbe, l'attribut de l'objet son objet.

Il est important de noter que l'attribut du sujet se trouve non seulement avec des copules ou des verbes d'état. Wagner et Pinchon (1962:148) font remarquer ceci pour le français :

En dehors des verbes d'état ou d'attribution proprement dits (devenir, être, paraître, sembler, nommer, trouver, etc.) entrent aussi dans les prédicats attributifs des verbes d'action impliquant la reconnaissance chez le sujet d'une qualité momentanée ou durable :

Il a vécu pauvre.

La nuit descend lugubre et sans robe étoilée (V. HUGO).

On trouve de nombreux exemples de ceci en anglais aussi :

1. He got off the bench very nervous. (Poutsma, I, 1, 1928:340)
2. I left the meeting a little perburbed at my own audacity. (Scheurweghs, 1959:53)

¹

Cf. Chevalier et al., 1964:202; Jespersen, II, 1928:8

3. He came home sick. (Curme, 1931:30)

Dans tous ces cas, l'adjectif fait partie du groupe verbal et exprime la condition du sujet au moment ou l'événement dénoté par le verbe a lieu. Nous traiterons donc aussi comme attribut du sujet les cas où les formes en -ant ou en -ing se trouvent dans ce type de contexte.

2. 2. 3. L'emploi comme apposition : Le Tiers-Monde, PAUVRE, n'est pas en mesure de se sortir lui-même de sa détresse; John, PRESENT at the last meeting, was able to explain the new plan.

L'apposition a essentiellement les mêmes caractéristiques en anglais et en français :

1. position détachée, séparée du reste de la phrase par des pauses (virgules dans l'écriture)¹
2. grande mobilité à l'intérieur de la phrase, dont voici des exemples pour le français, tirés de Grevisse (1975:#212):
 - a. Tranquilles cependant, Charlemagne et ses peuples descendaient la montagne.
 - b. Et derrière, s'ouvrait l'église, immense et sombre.
 - c. Et la morte semblait leur obéir, docile.

Pour l'anglais, Quirk et al. (1972:254) donnent la série suivante d'exemples :

- a. Nervous, the man opened the letter.
 - b. The man, nervous, opened the letter.
 - c. The man opened the letter, nervous.
3. Absence d'effet de restriction sur son substantif support, l'apposition étant plutôt une description

¹

Cf. Glatigny, 1966:266

accessoire avec souvent une nuance quasi adverbiale.

Ex. français, comparez :

1. Les enfants malades avaient droit à deux cornets de crème glacée par jour. ('seuls les enfants malades')
2. Les enfants, malades, avaient droit à deux cornets de crème glacée par jour. ('tous les enfants, parce qu'ils étaient malades')

En anglais :

1. Obedient dogs make good pets ('seuls les chiens obéissants').
2. Dogs, obedient, make good pets ('tous les chiens, parce qu'ils sont obéissants').

2. 2. 4. L'emploi comme apport dans la construction absolue :
Le dîner PRET, les invités passèrent à table;
Everyone PRESENT, the meeting began immediately.

Nous proposons d'analyser comme emploi adjectival le rôle de l'élément prédicatif que l'on trouve dans les "constructions absolues"¹ du français et des "absolute free adjuncts"² de l'anglais :

1. Mais le repas fini, la vaisselle rangée et la salle nette, commençait le long après-midi.
(Hamon, 1960:134)
2. Jack drew back from the cliff, his face as white as a sheet. (Kruisinga et Erades, I,1, 1953:55)

On sent que dans ces exemples fini, rangée, nette et white disent quelque chose des substantifs qui les précèdent, ce qui est typique des emplois adjectivaux (épithète, attribut, apposition). Mais cet emploi n'a les caractéristiques ni de l'épithète, ni de l'attribut, ni de l'apposition.

1

Cf. Grevisse, 1975:#803; cf. aussi le 'participe absolu':
Dubois et Lagane, 1973:205

2

Cf. Zandvoort, 1948:45; Kruisinga et Erades, I,1, 1953:54;
Poutsma I,2, 1929:973; Scheurweghs, 1959:26.

Il se rapproche peut-être le plus de l'attribut au plan du sens. Si l'on paraphrase les constructions absolues citées plus haut, on emploie tout naturellement la copule :

1. 'Mais une fois que le repas était fini, que la vaisselle était rangée et que la salle était nette, commençait le long après-midi'.
2. 'Jack drew back from the cliff; his face was as white as a sheet'.

La qualité exprimée par l'apport n'est attachée au substantif que pour une durée limitée impliquée par le contexte, ce qui ressemble à la nuance temporelle de l'attribut. Toutefois, il n'y a pas de verbe intermédiaire entre l'apport dans la construction absolue et son support comme dans le cas de ce dernier. La fonction ne peut donc pas être la même que pour l'attribut.

De l'épithète postposée, l'apport dans la construction absolue diffère par l'absence d'effet restrictif sur son support. Alors que propre en La vaisselle propre doit être rangée tout de suite et awake en All the soldiers awake heard the shot délimitent un sous-ensemble de vaisselle et de soldats ('seulement la vaisselle propre', 'only the soldiers who were awake'), ils perdent cet effet de restriction comme apports dans la construction absolue :

1. La vaisselle propre, nous nous sommes assis pour nous reposer.
2. All the soldiers awake, the daily camp activities began.

En 1, toute la vaisselle est qualifiée comme propre; en 2, tous les soldats étaient réveillés. Cette absence de restriction rapproche l'apport dans la construction absolue de l'apposition.

Cependant il y a une grande différence entre l'apposition et l'apport dans la construction absolue. Celui-ci

suit directement son support et forme avec lui une proposition fixe. L'apposition, par contre, reste détachée de son support par au moins une pause, et peut se déplacer assez librement dans la phrase.

L'apport dans la construction absolue ne se laisse identifier, par conséquent, ni à l'attribut, ni à l'épithète postposée, ni à l'apposition. De l'attribut, il se distingue par l'absence de verbe intermédiaire; de l'épithète postposée, par l'absence totale d'effet de restriction sur son support; de l'apposition, par son lien étroit avec le support et sa position fixe. Nous traiterons donc l'apport dans la construction absolue comme un type distinct d'emploi adjectival.

2. 3. Les emplois de type adverbial

Ceci nous amène aux types d'emploi qui sont caractéristiques de l'adverbe. L'on dit traditionnellement qu'un adverbe peut modifier un verbe (il parle VITE), un adjectif (une voiture TRES rapide), ou un adverbe (il parle TRES vite). Certains autres emplois signalés dans les grammaires peuvent s'assimiler à un de ces trois types. Ainsi, en français, lorsque Grevisse (1975:#821) observe que l'adverbe peut aussi modifier une locution prépositive (LONGTEMPS avant la nuit) ou conjonctive (Il s'endort à un spectacle et il ne se réveille que LONGTEMPS après qu'il est fini), il s'agit de cas que l'on peut assimiler à celui de TRES lentement. En effet avant la nuit et après qu'il est fini sont des syntagmes prépositionnels qui fonctionnent comme des adverbes dans les phrases citées plus haut. Le même genre de remarque s'applique aussi à l'observation de Quirk et al. (1972:278) que l'adverbe peut prémodifier une préposition ou (peut-être plutôt) une locution prépositive: He made his application WELL within the time.

Il y a cependant un type d'emploi adverbial qui ne semble pas pouvoir se réduire à un des cas cités plus haut.

On le trouve en français aussi bien qu'en anglais. Il s'agit de l'emploi de l'adverbe qui porte sur toute la phrase et non pas sur une partie de celle-ci :

1. Heureusement, la chambre était close.
(Chevalier et al., 1964:418)
2. Luckily he did not die.
(Schibsbye, 1965:148)

Selon les grammaires qui citent ces exemples, ces deux adverbes portent sur la phrase toute entière pour exprimer un jugement par rapport à l'énoncé lui-même. Cette analyse est partagée par beaucoup d'autres grammairiens.¹ Ceci nous donne donc quatre grands types d'emplois adverbiaux :

1. avec un verbe : Il parle VITE. He speaks QUICKLY.
2. avec un adjectif : Une histoire TRES longue.
A VERY long story.
3. avec un autre adverbe : Il patine TRES bien.
He skates VERY well.
4. avec une phrase : HEUREUSEMENT, la chambre était close. LUCKILY he did not die.

Nous sommes donc maintenant prêt à passer aux emplois de la forme en -ant et en -ing afin de voir les champs respectifs de leur utilisation à l'aide du classement que nous venons de présenter. Les emplois de la forme en -ant étant plus restreints, commençons par eux.

¹ Cf. pour le français : Le Bidois et Le Bidois, II, 1938:103-104, 579 et Dubois et Lagane, 1973:153-154 et pour l'anglais : Kruisinga et Erades, I,1, 1953:45,92-93; Poutsma, I,1, 1928:320 et Curme, 1931:130.

CHAPITRE II : CLASSEMENT DES EMPLOIS DE
LA FORME EN -ANT ET DE LA FORME EN -ING

1. Introduction

Dans ce chapitre, nous donnerons un aperçu global des possibilités d'emploi syntaxique de chacune des deux formes à l'étude. Nous avons pris les exemples des deux formes en -ant et en -ing dans des grammaires de leur langue respective. Ceci assure un éventail complet des emplois qu'un corpus ne peut pas garantir, en plus de nous fournir des exemples déjà commentés et sur lesquels il y a, par conséquent, un certain consensus. Ces exemples ont été groupés selon le classement présenté au chapitre précédent. Nous nous référerons à ce chapitre pour chaque emploi de la forme en -ant ou de la forme en -ing afin de montrer que ces formes ont bien les caractéristiques distinctives du type d'emploi dans lequel nous les avons classées. Puisque les emplois de la forme en -ant sont plus restreints que ceux de la forme en -ing, nous commencerons par eux.

2. Les emplois de la forme en -ANT

2. 1. Les emplois substantivaux de la forme en -ANT

Nous devrions plutôt intituler cette section 'l'emploi substantival de la forme en -ant', car cette forme ne se trouve que dans un type très particulier d'emploi substantival et un seul. Il s'agit de son utilisation comme régime de la préposition en, où il reçoit d'habitude la désignation 'gérondif' de la part de la grammaire traditionnelle (Cf. Grevisse, 1975:#799; Wagner et Pinchon, 1962:314; Chevalier et al., 1964:374). La restriction de l'emploi substantival de la forme en -ant à celui de régime d'une seule préposition - la préposition en - est un des aspects les plus intéressants de l'emploi de cette forme. Ce fait sem-

ble indiquer que le contenu lexical de la préposition en a quelque chose de spécial que n'a aucune autre préposition du français et qui lui permet seul de régir le participe en -ant.

2. 2. Les emplois adjectivaux de la forme en -ANT

2. 2. 1. La forme en -ANT comme épithète antéposée

La considération de l'emploi comme épithète antéposée fait ressortir tout de suite le fait que la forme en -ant n'est pas un simple adjectif. A quelques exceptions près, tout adjectif peut être antéposée à son substantif support. La forme verbale en -ant, par contre, refuse catégoriquement ce type d'emploi. Schmidt-Knäbel (1971:110) fait remarquer ceci à propos de l'exemple :

-sur le petit lac immobile, noir de son immense profondeur, passait quelquefois l'ombre d'un nuage, comme le reflet du manteau d'un géant aérien volant à travers le ciel.

lorsqu'elle observe :

Eine Voranstellung ist im keinem Falle möglich:
- (*sur le petit lac immobile passait quelquefois l'ombre d'un nuage, comme le reflet du manteau d'un volant à travers le ciel géant aérien).

2. 2. 2. La forme en -ANT comme épithète postposée

Par contre, la forme verbale en -ant accepte très bien de s'employer comme épithète postposée. Voici des exemples de cet usage :

1. (...) je voulais chercher, au lieu des jeunes filles que j'avais connues, celles possédant maintenant la jeunesse que les autres avaient alors.
(Damourette et Pichon, IV, 1911-1934:74)
2. Voilà quels sont les trains arrivant ensuite.
(Le Bidois et Le Bidois, I, 1935:484)
3. Des voiles s'enfuyant comme l'espoir qui passe.
(Wagner et Pinchon, 1962:312)

L'on note que le participe ainsi construit a toutes les caractéristiques que l'on rattache d'habitude à l'épithète postposée. Il suit directement son support sans pause ni verbe intercalé, et exerce un effet de restriction sur celui-ci - le participe et ses compléments servant à restreindre l'application de celles, trains, et voiles dans les exemples ci-dessus. La caractéristique de qualification intemporelle semble toutefois moins applicable à la forme en -ant qu'à l'adjectif; néanmoins, l'on peut facilement concevoir une phrase où il est évident que la qualification qu'apporte le participe employé comme épithète est indépendante du temps marqué par le verbe principal : Les invités AYANT UNE VOITURE pourront stationner derrière la maison. Ici le verbe est au futur mais le participe évoque une sorte de présent large ('qui ont une voiture...'). Ceci démontre au moins que le participe n'a pas la fonction attributive dans ce type de construction : toute nuance de temporalité qu'il a doit venir de sa nature verbale, c'est-à-dire du fait qu'il représente un événement, quelque chose qui se passe dans le temps à un moment précis.

Enfin la valeur "discriminative" que les grammairiens reconnaissent à l'épithète postposée, qui "conserve son indépendance et indique une qualité distinctive de ce dont on

parle" (Chevalier et al., 1964:205-206) concorde parfaitement avec la nature verbale du participe en -ant. En effet, attribuer un événement à l'être qu'évoque le substantif, c'est indiquer un trait distinctif de cet être, et un trait qu'on peut facilement dissocier de celui-ci (il peut arrêter de faire l'action en cause). On a peut-être ici la clef qui permet d'expliquer pourquoi la forme verbale en -ant ne s'emploie pas comme épithète antéposée, où la qualité évoquée par l'apport adjectival est représentée comme faisant partie de la nature du support substantival, et donc difficilement dissociable de celui-ci.

Tous les critères indiquent donc que la forme verbale en -ant a le rôle d'épithète postposée dans les exemples discutés dans cette section. Un dernier indice, assez révélateur à cet égard, est constitué par le fait que cette forme peut même être coordonnée à un adjectif épithète dans ce type de construction : Jeanne est une enfant naïve et S'ETONNANT DE TOUT. (Hamon, 1962:61). Nous pouvons donc passer à l'examen d'un autre emploi adjectival - l'apposition.

2. 2. 3. La forme en -ANT comme apposition

Le participe en -ant connaît aussi le troisième type d'emploi adjectival que nous avons distingué au chapitre I - l'apposition. C'est ce que fait remarquer Buysens (1956:293) à propos d'exemples du type suivant :

1. Un riche laboureur, sentant sa mort prochaine...
2. Un riche laboureur, heureux de se sentir guéri...

lorsqu'il note que le participe "se rattache directement au nom, et le lien est exactement le même que celui qui rattache l'adjectif au nom".

Voici d'autres exemples du même type :

1. Deux servants, LACHANT leurs culasses, s'étaient jetés en avant.
(Grevisse, 1975:#772)

2. Et, CREUSANT par derrière un sillon sablonneux,
Les pèlerins massifs suivent leurs patriarches.
(Damourette et Pichon, IV, 1911-1934:61)
3. Les mauvaises moeurs de la Ligue, qui avaient couvé sous Henri IV et Richelieu se réveillèrent, n'ETANT plus comprimés.
(Wagner et Pinchon, 1962:313)

Comme l'indique Buysens, les caractéristiques du participe dans cet emploi sont identiques à celles de l'adjectif en position détachée (type d'emploi que nous avons désigné par le terme 'apposition'). Le fait d'être détaché de son support substantival et du reste de la phrase s'accompagne d'une mobilité plus grande sans la phrase, ce que nous avons fait remarquer pour l'apposition. Ainsi dans les trois exemples cités plus haut, on observe trois positions différentes pour le participe.

En plus, le participe en position détachée a essentiellement la même valeur de prédicat second que l'adjectif; nous recitons à ce propos Glatigny (1966:278) : "le détachement donne à l'adjectif et au participe [nos italiques] une valeur de prédicat nouveau, indépendant de celui qui constitue l'énoncé phrastique". Très souvent aussi, l'on trouve une valeur circonstancielle, comme avec l'adjectif. Ainsi, on peut mettre en vis-à-vis les exemples suivants :

1. a- VOYANT qu'on ne l'écoutait pas, il cessa de parler.
b- HONTEUX de son échec, il n'osait se montrer. (Grevisse, 1975:#1024, 4^o)
2. a- Vous l'avez fait, SACHANT bien que la chose était défendue.
(Ibid:#1034, 4^o)
b- Vous l'avez fait, pleinement CONSCIENT que la chose était défendue.
3. a- On craignait qu'ETANT REVENU à lui, il ne se donnât la mort.
(Wagner et Pinchon, 1962:310)

- b- Plus ADROIT, plus SOUMIS aux faits,
Châteaubriand aurait pu diriger ses
collègues et ses princes; il préféra
les maudire.

(Grevisse, op.cit.: #1041, 4^o)

En 1. a- et b-, la nuance est celle de causalité, dans
2. a- et b-, celle d'opposition, et en 3. a- et b-, celle
de condition. Cela n'épuise pas toutes les nuances possi-
bles avec ce genre de construction, mais il suffit pour
montrer la ressemblance étroite entre l'adjectif et le par-
ticipe dans cet emploi. En somme, l'identité de construc-
tion, la mobilité dans la phrase, l'identité entre l'effet
de sens de l'adjectif en apposition et celui du participe
détaché constituent de bonnes raisons pour identifier cet
emploi du participe comme appositif. Nous allons maintenant
voir que le participe en -ant s'emploie aussi dans une troi-
sième fonction adjectivale - celle d'attribut.

2. 2. 4. La forme en -ANT comme attribut

La forme verbale en -ant peut s'employer en fonction
attributive, tout comme l'adjectif. Cependant, elle connaît
des restrictions dans son emploi comme attribut du sujet que
l'adjectif ne connaît pas. Ces restrictions consistent dans
le fait de s'employer très rarement en rapport avec le verbe
être et presque exclusivement avec le verbe aller.

Les exemples de la forme en -ant comme attribut du su-
jet du verbe être ont d'habitude un caractère inusité :

1. Il accourait de la porte du jardin, par
la grande allée couverte, vers le ber-
ceau de chamille où j'étais lisant.
(Damourette et Pichon, IV, 1911-1934:37)
2. Elle est à peu près pouvant sortir.
(Ibid., loc.cit.)
3. Il fut quelques minutes flottant dans
une espèce de rêverie à demi somnolente.
(Wagner et Pinchon, 1962:312)

4. Tenez, je jurerais qu'à l'heure où nous parlons, il est déjà trottant par les sentiers pour venir se casser le nez à votre porte.

(Gougenheim, 1971:48)

Etant donné le caractère discutable de ces exemples, nous citons leurs sources : 1) C. Delon, Idylles enfantines, p. 9; 2) exemple oral du 1^{er} septembre 1924; 3) V. Hugo; 4) J. Sandeau, Mademoiselle de la Seiglière, I, p. 5.

En ce qui a trait à la possibilité d'utiliser la construction illustrée par ces exemples, Damourette et Pichon (op.cit., loc.cit.) sont d'avis que "la langue moderne n'a (...) en aucune façon perdu la possibilité de se servir de cette tournure...". Par contre, le Bidois et Le Bidois (I, 1935:479) soutiennent que cette construction est "depuis longtemps hors d'usage", ce qui est aussi l'avis de Schmidt-Knäbel (1971:159):

In der nachverbalen Stellung bei (il) est erscheinen ausschliesslich -ant - Formen mit adjektivischen Eigenschaften, niemals solche mit verbalen Eigenschaften. Man kann also sagen : Elle est tout à fait charmante, aber nicht (*Elle est attendant l'arrivée de son frère).

Gougenheim (1971:48) adopte une position entre ces deux extrêmes :

(...) nous pouvons établir que le français moderne admet le participe présent après le verbe être, jouant tantôt le rôle d'apposition au sujet, tantôt le rôle d'attribut du sujet (...), si le participe présent est précédé d'un autre attribut ou d'un complément circonstanciel.

Voici deux exemples du participe comme attribut qui illustrent ce principe :

1. Es-tu comme moi enseveli dans ta cellule et broyant du noir toute la journée.
(Lamartine in Gougenheim, op.cit., loc.cit.)

2. Nous sommes déjà ici nous reposant trois jours, chère maman, et nous hâtant de vous le dire.
(Lamartine, in Ibid.)

Etant donné l'existence d'un certain nombre d'exemples qui semblent confirmer les vues de Gougenheim sur l'emploi du participe présent attribut avec le verbe être, nous réserverons notre jugement sur cet emploi. Nous pouvons toutefois affirmer que s'il est possible d'utiliser la forme en -ant en rapport avec être, ce n'est que de façon exceptionnelle, et le syntagme ainsi constitué n'a pas du tout le même statut que la combinaison aller (parfois s'en aller) + participe présent que nous allons maintenant examiner.¹

La combinaison à laquelle nous venons de faire allusion, tout en appartenant plutôt à la langue littéraire², continue d'être employé de nos jours :

1. Loin de s'apaiser, la grande guerre allait s'aggravant, s'élargissant.
(Prévost in Le Bidois et Le Bidois, I, 1935:480)
2. Les doigts anxieux de Bernard qui vont fouillant de poche en poche...
(Gide in Wagner et Pinchon, 1962:293)
3. Des gens qui, pour ne pas laisser interrompre par leurs chagrins leur vie de plaisir, vont répétant qu'il leur semble vain de porter extérieurement un deuil qu'ils ont dans le coeur.
(Proust in Schmidt-Knäbel, 1971:160)

Il est évident que le participe est en rapport étroit avec le verbe dans ce type d'emploi. Il le suit immédiatement sans pause et fait partie du syntagme verbal, comme on peut le voir si on met le verbe aller à l'infinitif (Le fleuve se rétrécit à ce point pour ensuite ALLER S'ELARGISSANT jusqu'à la mer). Ceci constitue le premier argument en faveur d'une analyse du participe présent comme attribut dans ce genre de construction.

¹ Cf. Gougenheim, op.cit.:49, qui refuse toute "valeur périphrastique" à la combinaison être + participe présent.

² Cf. Wagner et Pinchon, 1962:293.

Le deuxième argument se situe au plan du sens. D'abord on remarque que l'événement que dénote la forme en -ant se dit du sujet du verbe principal. Ainsi en 1) plus haut on comprend que c'est la grande guerre qui s'aggravait et s'élargissait. Deuxièmement, on voit que l'attribution de l'événement évoqué par la forme en -ant est soumise au temps du verbe principal. En 1) ci-dessus cet événement est situé dans l'époque passée par allait; en 3), dans le présent, à cause du verbe principal vont. Le participe en -ant a donc dans cet emploi toutes les caractéristiques de l'attribut du sujet.

Même si l'emploi avec aller représente le cas le plus fréquent du participe en fonction d'attribut du sujet, il n'en reste pas moins qu'il est possible de le trouver dans cette fonction avec d'autres verbes. Ainsi dans les exemples suivants, on le voit en rapport avec les verbes apparaître et entrer :

1. Grâce-des-Yeux! Princesse m'est apparue portant un voile comme la joie et la douleur, écoute.
(Schmidt-Knäbel, 1971:161)
2. Au moment où le facteur, qu'on avait vu entrer tenant une petite lampe à la main, sortit du palais du ministère, Mosca fut appelé chez son altesse.
(Ibid: 189)

Ces exemples ont aussi toutes les caractéristiques de l'attribut du sujet : construction sans pause, intégration du participe au syntagme verbal plutôt qu'au groupe du sujet - Cf. 2) où le verbe est à l'infinitif et où par conséquent tout rapport avec un élément nominal est exclu - et qualification qui ne vaut que pour le moment et la durée marqués par le temps du verbe (Cf. Chevalier et al., 1964:202, cité au chapitre I, 2.2.2.) A propos de cette dernière caractéristique, on observe que portant un voile (...) et tenant une petite lampe à la main, dans les deux phrases citées plus haut, n'ont d'au-

tre rôle que de décrire ce que faisaient les sujets de 'apparaître' et 'entrer' pendant la durée de ces actions. En même temps que Princesse apparaît, elle est également impliquée dans l'action de porter un voile. En même temps que le facteur entre, il tient une petite lampe à la main.

Comme on pourrait s'y attendre en voyant que le participe en -ant peut s'employer comme attribut du sujet, l'on trouve aussi des exemples où il exerce le rôle d'attribut de l'objet :

1. Mme de Duras me trouva un matin lisant un volume que M. de Narbonne m'avait prêté.
(Damourette et Pichon, IV, 1911-1934:72)
2. Il l'avait surpris copiant un travail.
(Lerch, 1912:70)
3. Il nous montre Ronsard luttant contre la rigueur de son mal. (Ibid.: 77)
4. J'ai vu brûler des testaments, j'ai vu des mères dépouillant leurs enfants, des maris volant leurs femmes.
(Le Bidois et Le Bidois, I, 1953:483)

Comme n'importe quel attribut de l'objet, le participe présent, dans ces emplois, n'est pas séparé du reste de la phrase par des pauses; en plus, on peut démontrer qu'il n'appartient pas au même syntagme que l'objet en substituant un pronom à celui-ci, comme c'est déjà fait en 2) ci-dessus. Au plan du sens, ces participes attributs de l'objet expriment ce que la personne désignée par l'objet du verbe principal faisait au moment où l'action dénotée par ce dernier a eu lieu. Ceci est en conformité avec les effets de sens de l'adjectif attribut de l'objet : comparer 1) plus haut avec On l'a trouvée MORTE. Nous pouvons alors affirmer que le participe en -ant, tout comme l'adjectif, peut s'employer aussi bien comme attribut 'du sujet' que comme attribut 'de l'objet'. Cependant, le fait qu'il ne s'emploie guère avec le verbe être est assez curieux.

Jusqu'ici, donc, nous avons vu que la forme en -ant peut se retrouver dans les emplois adjectivaux suivants: épithète postposée, apposition et attribut. Il ne nous reste qu'un autre type d'emploi adjectival à examiner - celui comme apport dans la construction absolue - après quoi nous considérerons les emplois de type adverbial du participe.

2. 2. 5. La forme en -ANT comme apport dans la construction absolue

S'il y a un type d'emploi adjectival où le participe en -ant est plus fréquent que l'adjectif, c'est l'emploi comme apport dans la construction absolue. Nous avons déjà fait remarquer que la fréquence des deux participes dans cet emploi comparativement à celle de l'adjectif avait amené bon nombre de grammairiens à désigner la construction absolue par le terme 'proposition participe absolue'¹. Voici quelques exemples du type d'emploi en question :

1. Les jambes molles, une migraine atroce lui VRILLANT les tempes, les yeux brûlés par toutes les couleurs et aussi par la poussière, elle parcourut toutes les salles.
(Damourette et Pichon, IV, 1911-1934:80)
2. Généralement, l'on paye assez bien, les cultivateurs ETANT aisés.
(Le Bidois et Le Bidois, I, 1935:489)
3. Il oscillait ainsi, raidi, sur le talus, la transpiration lui COULANT le long de la jugulaire.
(Schmidt-Knäbel, 1971:208)

-
1. Schmidt-Knäbel fait remarquer à ce propos que la différence de fréquence entre la forme verbale en -ant et la forme adjectivale en -ant (avec accord en nombre et genre), peu significative pour les autres types d'emploi, devient énorme dans la construction absolue: "Die Belege mit verbalen Eigenschaften überwiegen hier so stark, dass diejenigen mit adjektivischen Eigenschaften fast die Rolle von Ausnahmen haben". (1971:202)

4. (...) les marins avaient parlé d'abord à tour de rôle, celui qui logeait plus loin COMMENCANT son récit là où son compagnon s'arrêtait.
(Ibid : 215)
5. Les circonstances AIDANT, nous réussirent.
(Grevisse, 1975:#772)

Il est assez facile de montrer qu'il s'agit ici du même type de construction que dans Mais LE REPAS FINI, LA VAISSELLE RANGÉE et LA SALLE NETTE, commençait le long après-midi. D'abord au plan de la distribution, le participe présent suit son support directement comme fini, rangée et nette, et, aussi comme ceux-ci, constitue avec son support un syntagme qui est séparé du reste de la phrase par des pauses. Le sens indique assez clairement que le participe présent a le même rôle syntaxique qu'un adjectif dans la construction absolue. Ainsi en :

Les jambes molles, une migraine atroce lui vrillant les tempes..., elle parcourut toutes les salles. (exemple cité plus haut)

l'on ne sent pas que le rôle de lui vrillant les tempes soit différent de celui de molles. Les deux représentent un apport, une caractérisation qui s'applique au substantif qui les précède.

Les participes comme VRILLANT partagent aussi une autre caractéristique avec l'adjectif en construction absolue : l'absence totale d'effet restrictif sur leur support. Cette absence de restriction sur l'extensité du support apparaît clairement lorsqu'on compare un participe qui est apport dans la construction absolue à un participe épithète :

1. Généralement, l'on paye assez bien, les cultivateurs étant aisés.
2. Il y a un roi qui est roi de Neustrie en même temps et qui probablement par conséquent a pu contribuer à l'accès par les routes venant de l'Est.
(Schmidt-Knäbel, 1971:116)

En 1), il est question de tous les cultivateurs, qui sont dits être aisés sans exception; par contre, en 2), le participe avec ses compléments sert à spécifier un groupe de routes qui est défini par le fait qu'elles viennent de l'Est.

Nous avons vu donc qu'on est justifié d'analyser le participe en -ant dans les constructions considérées dans cette section comme apport dans la construction absolue. Le participe se construit dans ces contextes de la même façon qu'un adjectif en construction absolue - construction directe, sans verbe ni pause, après l'élément substantival avec lequel il constitue un syntagme séparé du reste de la phrase par des pauses. Le participe présente aussi les mêmes caractéristiques au plan du sens que les apports dans la construction absolue considérés au chapitre I (2.2.4.). En résumé donc, pour les emplois adjectivaux de la forme en -ant :

1. épithète antéposée : emploi refusé.
2. épithète postposée : Voilà quels sont les trains ARRIVANT ensuite.
3. apposition : VOYANT qu'on ne l'écoutait pas, il cessa de parler.
4. attribut : a- du sujet : Loin de s'apaiser, la grande guerre allait S'AGGRAVANT, S'ELARGISSANT.
b- de l'objet : Il l'avait surpris COPIANT un travail.
5. apport dans la construction absolue : Les circonstances AIDANT, nous réussirons.

2. 3. Les emplois adverbiaux de la forme en -ANT

Dans cette section nous rangeons les emplois du type suivant :

1. Généralement parlant, la meilleure solution à un problème de ce genre est de laisser les choses s'arranger d'elles-mêmes.

2. C'est 'lepus' qu'il fallait mettre, s'agissant ici du lièvre.
(Grevisse, 1975:#803)
3. Connaissant votre générosité, ma demande ne saurait être mal reçue.
(Ibid:#802)

Pourquoi devons-nous classer ces emplois comme adverbiaux? Pour la simple raison qu'il est impossible de rapporter le participe à un substantif ou à un substitut de substantif dans la phrase¹. Une analyse syntaxique qui s'en tient à ce qui est exprimé dans la phrase devra donc exclure la possibilité de rapport avec un élément substantival qui n'est pas exprimé du tout, ce qui voudrait dire que ces participes ne sont pas employés adjectivement. Comment caractériser alors leur rôle dans la phrase?

La réponse la plus plausible à cette question nous semble être la suivante : 'leur rôle est adverbial'. L'argument qui soutient cette analyse se situe essentiellement au plan du sens - mais n'oublions pas que le problème a été d'abord posé au plan de la construction syntaxique par l'absence de substantif auquel on peut référer le participe. Il consiste dans la ressemblance de sens qui existe entre ces constructions participiales et des subordonnées adverbiales, et qui se manifeste par le fait que c'est justement, par des subordonnées adverbiales que l'on peut paraphraser le mieux ces constructions à participe. Ainsi à 1) cité plus haut correspond : SI L'ON PARLE GENERALEMENT, la meilleure solution à un problème...; à 2) correspond C'est 'lepus' qu'il fallait mettre, PUISQU'IL S'AGIT DU LIEVRE; et à 3) PUISQUE JE CONNAIS VOTRE GENEROSITE, ma demande ne saurait être mal reçue.

Est-il surprenant qu'une forme dont le fonctionnement syntaxique est presque exclusivement de type adjectival

1

Le possessif ma en 3) s'emploie avec le substantif, pas au lieu de celui-ci.

puisse connaître des emplois adverbiaux de ce genre? De prime abord, ce fait pourrait étonner, mais on n'a qu'à comparer le participe présent au participe passé adjectival et à l'adjectif pour se rendre compte que cet emploi n'a rien d'anormal. Voici des exemples où le participe passé en position détachée n'a pas de substantif support auquel on peut le référer dans la phrase :

1. A peine débarqués (...), le patron m'appela.
(Daudet in Grevisse, 1975:#802)
2. Rentrés à la maison, y a eu du grabuge.
(Exemple oral cité par Glatigny, 1966:271)
3. Non, à coup sorti de l'hôpital, ça été fini.
(Exemple oral cité par Damourette et Pichon, IV, 1911-1934:64)
4. Vivant, la poussière a été ma part, et couché, la terre.
(Glatigny, op.cit., loc.cit.)

D'ailleurs, un exemple comme le suivant, où figure un adjectif, ne serait pas du tout impossible dans la langue parlée : PRETES ou pas, je pars. ('Que vous soyez prêtes ou pas, je pars'). Ces exemples posent le même problème que les emplois analogues du participe en -ant : des formes (l'adjectif et le participe) qui ont d'habitude une incidence adjectivale à un substantif se trouvent dans un contexte où elles ne qualifient pas un substantif exprimé dans la phrase. La grammaire scolaire, bien sûr, condamne ces constructions trop libres du participe parce qu'elles peuvent souvent prêter à l'équivoque¹. Mais elles existent quand même et appellent une explication quant au rôle du participe ou de l'adjectif dans la phrase.

En plus de ces emplois où le substantif nécessaire pour une fonction adjectivale est absent, nous devons aussi considérer dans cette section un type d'emploi marginal qui est

1

Cf Grevisse, op.cit.:#802

signalé comme adverbial par plusieurs grammaires. Il s'agit du 'gérondif sans en', dont la désignation même de 'gérondif' indique qu'il est analysé comme ayant un rôle adverbial¹ (Cf. Grevisse, 1975:#800; Damourette et Pichon, IV, 1911-1934:101-102; Wagner et Pinchon, 1962:314; Chevalier et al., 1964:374; Le Bidois et Le Bidois, I, 1935:475-476). Voici les exemples que donne Grevisse de ce 'gérondif' :

Chemin faisant. Argent comptant. Donnant donnant. Tambour battant. Généralement parlant. Ce disant, il appliquait de larges tapes sur les épaules de Salavin. Ce que faisant, il délivra les Séquanais d'une grande honte.

(Grevisse, 1975:#800)

Nous ne voyons pas la nécessité d'analyser ces formes en -ant comme des gérondifs : cette analyse semble fondée plutôt sur le caractère archaïsant de cet emploi et sur le fait que la tendance aujourd'hui serait d'employer en dans ces contextes² que sur les éléments linguistiques en jeu. D'abord, il n'y a rien au plan de la forme qui permet de distinguer ces formes en -ant de ce qu'on appelle le participe présent. Ensuite, elles ont un support substantival représenté dans la phrase - dans les deux exemples qui sont des phrases³ - et le sens indique assez clairement une incidence de type appositif à ce support. Ainsi disant et faisant se rapportent tous deux au sujet du verbe principal, représenté dans les deux phrases par le pronom il. Nous avons vu d'ailleurs qu'une telle incidence à support substantival n'excluait pas la nuance adverbiale dans les cas que la grammaire traditionnelle analyse comme des appositions. Il s'agirait donc peut-être dans le cas du 'gérondif sans en' d'un emploi qui indique qu'à une époque antérieure l'emploi du participe présent en apposition

1

"Le gérondif est la forme adverbiale du verbe (...)".
(Grevisse, 1975:#799).

2

"Certaines locutions présentent le gérondif non précédée de -en; ce sont des restes d'un ancien usage". (Ibid., loc.cit.).

3

On ne peut juger des autres cas, à moins de les trouver dans

était plus étendu qu'aujourd'hui, la langue moderne préférant dans ces cas la plus grande précision qu'apporte la préposition en aux nuances fort variables de l'apposition.

Jusqu'ici, nous n'avons trouvé qu'un seul type d'emploi adverbial du participe - celui où il est l'équivalent d'une subordonnée circonstancielle : GENERALEMENT PARLANT, la meilleure solution... ('Si l'on parle généralement, ...'). Le cas que nous venons de citer ressemble plutôt à l'emploi que nous avons désigné comme 'adverbe de phrase' (chapitre II, 2.3) : généralement parlant exprime un jugement des conditions de validité de l'énoncé. Dans les deux autres cas (C'est 'lepus' qu'il fallait mettre, S'AGISSANT ICI DU LIEVRE et CONNAISSANT VOTRE GENEROSITE, ma demande ne saurait être mal reçue) la proposition participiale a un lien beaucoup plus étroit avec le verbe, et exprime la cause de l'événement. Toutefois, elle ne semble pas avoir un lien aussi étroit avec le verbe que l'adverbe de manière (Cf. il parle VITE). Ces propositions seraient donc à situer entre les adverbes de verbe (comme l'adverbe de manière), et l'adverbe de phrase (comme dans HEUREUSEMENT, la chambre était close). Cependant, puisque cette distinction n'est pas toujours claire, et que la caractéristique de ces emplois qui nous semble la plus pertinente pour le participe est l'absence de substantif support, nous grouperons ensemble tous les emplois où le support n'est pas présent.

Pour ce qui est des autres types d'emploi adverbial, nous n'avons pas trouvé d'exemples avec le participe en -ant. Celui-ci ne semble jamais s'employer ni comme adverbe d'adjectif, ni comme adverbe d'adverbe. Le seul cas où les apparences donneraient à croire que la forme verbale en -ant remplit

³ suite

un contexte plus large. Nous avons déjà vu que généralement parlant pouvait être employé adverbialement. Il faut ajouter que l'on pourrait également le trouver dans un emploi appositif, avec support représenté : GENERALEMENT PARLANT, ON doit éviter de faire cela.

une de ces fonctions est celui des emplois du type La maison rivale, toute FLAMBANT neuve. (Grevisse, 1975:#772, Rem. 1). L'invariabilité de la forme en -ant n'est pas cependant dans ce contexte un indice de la nature verbale de cette forme, car même les adjectifs employés adverbiallement dans ce genre de contexte cessent d'habitude de s'accorder¹. Ainsi, à la suite de Grevisse (op.cit., loc.cit.), qui traite de ces emplois dans la section consacrée aux emplois de l'adjectif verbal en -ant, Henrichson (1967:99) interprète la forme en -ant dans ce type d'exemple comme "un adjectif déverbal en emploi adverbial, exactement comme d'autres adjectifs employés adverbiallement dans de pareilles constructions : une petite fille NOUVEAU-née; ses yeux LARGE ouverts; ils sont rentrés à l'aube tous FIN saouls".

Notre examen des emplois adverbiaux de la forme verbale en -ant n'a révélé donc que le cas où le participe en position détachée est laissé sans substantif auquel le rapporter. Notons que même dans cet emploi, le participe en -ant est analogue à l'adjectif, car nous avons montré que celui-ci peut parfois s'employer aussi en position détachée sans support substantival exprimé (PRETES OU PAS, je pars). Nous pouvons donc conclure cette discussion des emplois de la forme verbale en -ant en faisant remarquer que les emplois de cette forme diffèrent très peu de ceux de l'adjectif. Le participe en -ant connaît les mêmes types d'emplois - tant adjectivaux qu'adverbiaux - que celui-ci et ne s'en distingue que par son emploi après la préposition en et son incapacité d'être épithète antéposée. Lorsque nous examinerons le comportement global de la forme verbale en -ing, qui connaît pourtant comme la forme en -ant des emplois adjectivaux, nous allons trouver quelque chose de très différent.

1

Il y a cependant la possibilité d'accord :

1) C'est parce que la "Belle-France" est FLAMBANTE neuve.
(Grevisse, 1975:#772, Rem. 1)

2) Les yeux et la bouche LARGES ouverts (Ibid.:#385)

Cette possibilité ne sert qu'à confirmer la nature adjectivale de la forme en -ant dans ce type d'emploi.

3. Les emplois de la forme en -ING

3. 1. Les emplois substantivaux de la forme en -ING

Peut-être la différence la plus frappante entre le comportement syntaxique de la forme en -ant et celui de la forme en -ing est le fait que celle-ci se laisse employer dans les emplois caractéristiques du substantif. En français, la forme verbale qui connaît ce type d'emploi est l'infinitif. Or, à la différence de l'infinitif français, la forme verbale en -ing se laisse employer non seulement comme sujet, objet et régime prépositionnel, mais aussi comme support d'adjectif et apport à l'article. La forme en -ing a donc un comportement syntaxique qui est même plus proche de celui du substantif que le comportement de l'infinitif.

3. 1. 1. La forme en -ING comme sujet

Comme nous venons de le signaler, à la différence de la forme en -ant, la forme en -ing peut s'employer comme sujet d'un verbe :

1. BREEDING a Derby winner entails the exercise of much judgement.
(Scheurweghs, 1959:183)
2. DRINKING the waters was only a small portion of the torture I experienced during that memorable month.
(Poutsma, I, 2, 1929:840)
3. CRYING will not help you out of the difficulty.
(Ibid: 841)
4. I soon discovered that CUTTING tangles of barbed wire in the dark in a desperate hurry is a job that needs ingenuity.
(Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:264)

Le critère pour identifier cet emploi est le même que pour le substantif. A part le sens, qui indique que le verbe se dit de la forme en -ing sujet, on observe également que c'est la

forme en -ing qui détermine la personne troisième du verbe (entails, WAS, IS). Dans ces contextes, la forme en -ing évoque l'idée de l'événement lui-même, en tant que chose dont il est parlé, c'est-à-dire comme troisième personne. Cet effet de sens expliquerait pourquoi le verbe dont la forme en -ing est sujet se trouve toujours à la troisième personne du singulier.

3. 1. 2. La forme en -ING comme objet direct

La forme verbale en -ing se trouve aussi comme objet direct :

1. Mr. Menzies said that all delegates should avoid MAKING remarks which would only render the task of the conference more difficult. (Schibsbye, 1965:63)
2. May I know to what accident I may attribute not HAVING the honour of your hand? (Poutsma, I, 2, 1929:850)
3. He readily postponed SEEING him till after the departure of the former. (Ibid: 852)
4. No one enjoys DECEIVING his own family. (Quirk et al., 1972:740)

Ces emplois de la forme en -ing ont toutes les caractéristiques de l'objet direct. La forme en -ing dans ces phrases dénote ce qui est 'avoided', 'attributed', 'postponed' et 'enjoyed'; c'est-à-dire ce qui subit directement l'événement du verbe. Le rapport entre la forme en -ing et le verbe est direct, sans besoin de préposition. Et finalement, comme une construction avec substantif objet, ces constructions avec la forme verbale comme objet peuvent être retournées par le passif. Ceci donne pour 1) et 2) ci-dessus le résultat suivant :

- 1') Mr. Menzies said that making remarks which would only render the task of the conference more difficult should be avoided by all delegates.
- 2') May I know to what accident not having the honour of your hand may be attributed?

L'on voit donc que dans ces emplois la forme en -ing ne diffère guère du substantif employé comme objet direct.

3. 1. 3. La forme en -ING comme objet indirect

Curieusement, les grammaires ne signalent aucun exemple dans lequel la forme en -ing s'emploie comme objet indirect. Cependant les phrases suivantes, où elle remplit cette fonction, n'ont rien d'anormal :

1. Why don't you give TELLING the truth a chance?
2. Since pushing the door doesn't seem to be working why don't you give PULLING a try?

Il est assez évident que les formes en -ing sont employées comme objet indirect dans ces exemples. D'abord, le sens indique que telling the truth et pulling correspondent à 'that to which a chance/a try is given'. Cet effet de sens est celui de l'objet indirect (Cf. He gave HIS BROTHER another chance). Deuxièmement, la forme en -ing n'a pas besoin d'une préposition pour établir son rapport avec le verbe dans ces emplois : ce type de construction est aussi caractéristique de l'objet direct, mais nous pouvons dire que les formes en -ing ci-dessus sont employées comme objet indirect à cause de leur position avant l'objet direct (a chance, a try)¹. Troisièmement, l'on peut appliquer à ces formes en -ing le critère du retournement par le passif que nous avons utilisé pour caractériser l'emploi du substantif comme objet indirect. Ainsi, telling the truth et pulling peuvent être sujet d'une phrase passive dans laquelle l'objet direct suit directement le participe passé :

- 1') TELLING the truth should at least be given a chance.

1

Cf. Scheurweghs (1959:15), qui montre qu'en règle générale c'est l'objet indirect qui précède l'objet direct.

- 2') Since pushing the door doesn't seem to be working, I think that PULLING should at least be given a try.

Tous les critères, tant au plan du sens qu'au plan de la position dans la phrase et des manipulations syntaxiques possibles, concordent donc pour confirmer que les formes en -ing dans les exemples 1) et 2) sont employés comme objet indirect.

3. 1. 4. La forme en -ING comme régime prépositionnel

La forme en -ing s'emploie librement comme régime de n'importe quelle préposition, comme les exemples suivants le montrent :

1. In SEEKING a successor to Cardinal Griffin the Vatican may prefer to choose an Englishman.
(Schibsbye, 1965:61)
2. It is a chronic sound that only makes itself noticed by CEASING or ALTERING in some unusual manner.
(Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:247)
3. I hope you are not angry with me for coming.
(Poutsma, I, 2, 1929:830)
4. Before flying, James burnt most of his writs.
(Ibid. 952)

Dans ces exemples, on voit la forme en -ing comme régime de prépositions exprimant le temps (in, before), le moyen (by) et la raison ou la cause (for). Cette liberté d'emploi après la préposition n'est caractéristique ni de l'infinitif anglais (qui ne se trouve jamais après préposition - à moins de considérer to run comme un cas de "bare infinitive" + to), ni l'infinitif français (qui ne peut suivre que certaines prépositions : pour chanter, de chanter, à chanter, commencer par chanter, mais pas *avec chanter, *en chanter, *sur chanter¹).

1

Cf. He was busy WITH getting things ready for the trip; ON arriving, they unloaded their belongings.

La forme en -ing semble donc être la forme verbale la plus proche du substantif qui existe en français ou en anglais.

3. 1. 5. La forme en -ING en rapport avec l'article et les déterminants

L'emploi où la forme verbale en -ing va peut-être le plus loin dans le sens du substantif est celui que l'on retrouve après les articles et déterminants (démonstratifs, possessifs, etc.) :

a) avec articles :

1. His greatest concern seemed to be the HAVING failed to secure the profits which he had expected to make on his lamb-skins.
(Scheurweghs, 1959:200)
2. He had certain inward misgivings that the PLACING him within the full glare of the judge's eye was only a prelude to his being immediately ordered away for instant execution.
(Poutsma, II, 2, 1926:476)
3. That is a TURNING English into French rather than a REFINING English by French.
(Ibid: 477)
4. This might be termed a CAL'ING the people together.
(Jespersen, V, 1940:119)

b) avec déterminants :

5. I approve of this HOLDING the speaker to the question.
(Poutsma, op.cit.: 477)
6. Have you any objection to my APPROACHING Violet on the subject.
(Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:266)
7. No more REMEMBERING what had been.
(Yeats in Allt et Alspach, 1957:276)
8. But there was no MISTAKING the resemblance.
(Kruisinga et Erades, op.cit.: 265)

Le comportement hybride ('verbo-substantival') de la forme en -ing est très évident dans ces contextes : en rapport avec l'article ou le déterminant - ce qui est peut-être la caractéristique syntaxique la plus typique du substantif - elle continue d'avoir un objet direct - ce qui n'est possible qu'avec un verbe.

Les emplois avec article ou démonstratif ne sont peut-être pas aussi fréquents que l'emploi après le possessif - Poutsma (II, 2, 1926:477) cite Curme (English Studies, XLV, III : 361-362) qui les qualifie de "clumsy and... mostly avoided". Cependant, ils demeurent possibles, et les exemples 5), 7) et 8), ainsi que les exemples suivants avec démonstratif cités par Poutsma (op.cit., loc.cit.), appartiennent même à l'anglais le plus courant :

1. This pinning one's faith to a political party is very harmful to the country.
2. I don't like this scaring the very life out of a fellow.

Dans tous ces emplois, on a l'impression que c'est tout le syntagme dont la forme en -ing est le constituant principal qui entre en rapport avec l'article ou le déterminant :

I don't like this "what"?
 this (scaring the very life out of a
 fellow).

Il est remarquable que de telles constructions ne sont pas possibles avec l'infinitif. De même que l'existence de restrictions sur l'emploi de l'infinitif comme régime prépositionnel, ceci indique que l'infinitif est moins proche du substantif que la forme en -ing.

3. 1. 6. La forme en -ING comme support d'adjectif

La capacité d'être support d'adjectif représente une autre caractéristique substantivale particulière à la forme

verbale en -ing mais non pas à l'infinitif. Ainsi, il est possible de trouver la forme en -ing ayant une épithète antéposée, comme dans :

1. The very missing her at the coach had something fatal in it.
(Poutsma, II, 2, 1926:476)
2. This continual working up afresh the old materials into slightly different forms.
(Jespersen, V, 1940:118)

Les phrases suivantes avec les épithètes constant et real nous semblent également acceptables :

1. I approve of this constant holding the speaker to the question.
2. There was no real mistaking the resemblance between the two crimes.

Comme pour l'emploi avec article, il semblerait que, dans ce cas, l'adjectif épithète soit en rapport avec tout le syntagme constitué par la forme en -ing et ses compléments, et non pas directement avec celle-ci - bien que nous ne puissions avancer d'autres arguments que le recours au sens (the very WHAT? - the very MISSING her at the coach, etc.). Il reste néanmoins que c'est la présence de la forme en -ing comme élément principal du syntagme qui permet l'emploi comme support d'une épithète antéposée; la preuve en est que des syntagmes ayant comme constituant principal d'autres formes verbales n'ont pas la capacité de remplir cette fonction.

Toutefois, certaines restrictions semblent peser sur l'emploi de la forme en -ing dans ces contextes. Nous ne l'avons trouvée comme support d'épithète antéposée que par rapport à une classe particulière d'adjectifs - ceux signalés par Quirk et al. (1972:259-263) comme étant restreints à l'emploi comme épithète antéposée. Au sens où ils se trouvent dans les exemples cités au paragraphe précédent, les

adjectifs very, continual, constant et real ne peuvent être qu'antéposés: very appartient à la classe des "restrictive adjectives" (Quirk et al., op.cit.: 261), continual et constant à ceux qui sont "related to adverbials" (Ibid: 262) et real à la classe des "intensifying adjectives" (Ibid: 260).¹

Même si ces adjectifs ont un caractère particulier, on peut toujours les reconnaître comme des épithètes antéposées, comme le font d'ailleurs Quirk et al. (1972:247), en analysant la fonction de beautiful dans a beautiful painting comme étant la même que celle de mere dans a mere child. Il n'y a aucune différence de construction entre les adjectifs comme very, real, etc. que nous avons trouvés avec la forme en -ing et les adjectifs "centraux" (Cf. Quirk et al., op.cit.: 258-259) employés comme épithète antéposée. Dans les deux cas, l'adjectif précède directement son support, sans pause ni mot de liaison. Le type d'effet de sens attaché aux emplois de ces adjectifs en position antéposée ne diffère pas non plus de celui que l'on observe avec d'autres cas d'épithètes antéposées. On peut observer dans ces cas la même nuance de restriction - bien que celle-ci ne soit pas très frappante à cause du caractère dématérialisé de ces adjectifs. Ainsi si l'on oppose There was NO MISTAKING the resemblance between the two crimes à There was NO REAL MISTAKING the resemblance between the two crimes, l'on peut soutenir que no real mistaking n'évoque pas un champ aussi large que no mistaking² (et donc que real a un effet de restriction sur mistaking). Les adjectifs antéposés à la forme en -ing dans les exemples donnés plus haut ont donc les mêmes caractéristiques que l'épithète antéposée.

¹ Est-il un hasard que dans tous les cas l'on sent un rapport étroit entre l'adjectif et l'adverbe correspondant (very, continually, constantly, et really)? Ceci pourrait constituer une autre manifestation de la nature verbale de la forme en -ing.

² C'est-à-dire no mistaking exclut toute erreur ('absolutely no mistaking') alors que no real mistaking n'exclut que les erreurs véritables. (Cf. HEROES take time to develop. REAL HEROES take longer).

Ceci pose cependant un problème: pourquoi ne trouve-t-on comme épithète antéposée en rapport avec la forme en -ing que des adjectifs qui sont restreints à ce type d'emploi adjectival? Une telle restriction ne semble peser sur aucune classe de substantifs. Par conséquent, il semblerait que l'on ait ici une manifestation du fait que la forme en -ing est une forme tout à fait spéciale - une forme verbale qui s'emploie comme un substantif en syntaxe, mais qui n'en est pas un pour autant.

Si l'on considère la fonction de support d'épithète postposée, on voit se confirmer encore une fois ce statut particulier de la forme en -ing. Tandis que tous les substantifs semblent pouvoir être support d'épithète postposée (the STARS visible), nous n'avons trouvé, ni ne pouvons concevoir, d'exemples où la forme en -ing joue ce rôle de support. Ainsi il est clair que la forme en -ing comme support d'adjectif montre des caractéristiques bien à elle qui la distinguent du substantif.

Le participe en -ing peut également s'employer comme support d'apposition. Même si les grammaires ne signalent pas d'exemples, ce qui suggère qu'il est peut-être moins fréquent dans cet emploi que le substantif, les phrases suivantes sont tout à fait acceptables:

1. PITCHING a tent outdoors, quite pleasant in summer, is an extremely trying task in the raw November air.
2. Impolite on any public occasion, screaming was certainly not the way to manifest your delight at seeing the Prime Minister.
3. Complaining, effective though you might think it to be, generally only turns people against you.

Les apports en -ing dans ces phrases ont toutes les caractéristiques des apports appositifs. Premièrement, ils sont détachés de leurs supports par des pauses. Deuxièmement, ils

expriment des nuances adverbiales - en 1. et 3., la concession, et en 2. une certaine causalité ('Since it is impolite on any public occasion, ...'). Enfin, on remarque l'absence totale d'effet restrictif sur le support, ce qui est aussi caractéristique de l'apposition.

En plus des rôles de support d'épithète antéposée et d'apposition, la forme en -ing peut également jouer le rôle de support dans la construction absolue:

1. BLOWING the safe open having proven impossible, the robbers decided to carry off the whole thing.
2. GETTING information out of him (being) as hard as it is, I doubt that we will gain much by paying him a visit.

Ici encore, nous voyons la forme en -ing participer d'une certaine façon de la nature du substantif, même si, par ailleurs, nous avons vu qu'elle n'est pas pleinement - ni uniquement - substantivale.

3. 1. 7. Quelques emplois substantivaux difficiles à caractériser

Nous avons rencontré quelques emplois dans lesquels le rôle de la forme en -ing, tout en ayant des caractéristiques qui le rapprochent de l'emploi substantival, demeure quand même difficile à préciser exactement. Un de ces cas est l'emploi après les adjectifs worth et like:

1. This book is really worth reading.
2. I certainly do not feel like LOOKING them up.
(Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:260)

Puisque cet emploi n'est possible qu'avec des substantifs (This information is worth MONEY. I feel like A FOOL) ou des pronoms (It's worth IT. I don't feel like IT), il semble être un emploi de type substantival. Il reste pourtant à préciser quel type de rapport existe entre worth/like et l'élément qui les suit.

Un autre emploi difficile à caractériser est celui après "formal it" dans des phrases du type suivant:

1. It was difficult business LOWERING the long boats into the tossing sea.
(Zandvoort, 1948:33)
2. It makes me feel that it's hopeless APPEALING to you.
(Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:18)
3. It's no good TRYING to bluff me.
(Ibid: 261)

Le problème dans ce type de structure est de déterminer exactement le rôle de la forme en -ing, c'est-à-dire s'il est apport ou support, et par rapport à quoi. Les grammairiens de l'anglais présentent des avis fort variés à ce propos. Quirk et al. (1972:963-964) analysent la forme en -ing dans It was easy getting the equipment loaded comme un 'postposed subject' et it comme un 'anticipatory subject'. En faisant cela, ils identifient le rôle syntaxique de la forme en -ing comme étant le même que celui de l'infinitif dans It's a pity TO MAKE A FOOL OF YOURSELF ou de la relative dans It is said THAT SHE SLIPPED ARSENIC INTO HIS TEA. (op.cit.:964). Cependant, ils hésitent entre cette analyse et celle suggérée par la possibilité de pratiquer une pause avant le -ing (It is fun, being a hostess.) - c'est-à-dire une analyse de la proposition avec la forme en -ing comme un "noun phrase tag" (Cf. He's a friend of mine, THAT MAN.), ce qui équivaldrait à l'apposition dans notre système de classement.

Si on regarde maintenant les observations d'autres grammairiens, on en trouve qui optent pour l'une ou l'autre des deux possibilités discutées par Quirk et al., et d'autres qui proposent des analyses qui diffèrent considérablement de ces deux explications. Curme (1931:10, 194), par exemple, identifie le rôle de la forme en -ing dans ce genre de construction comme celui de "real subject", it étant plutôt un "anticipatory subject". Ceci revient à dire la même chose que la première analyse proposée par Quirk et al.. Poutsma, par contre, traite la forme en -ing dans ces cas comme une apposi-

tion (Cf. I, 2, 1929:843).

Kruisinga et Erades (I, 1, 1953:260-261) sont de ceux qui voient une autre façon de décortiquer la construction qui nous intéresse ici. Pour eux, le rôle de la forme en -ing dans ce type d'exemple est de 'compléter le sens d'un adjectif employé comme attribut (ou d'un nom de même fonction)' (op.cit.:260). Dans la phrase It was very exciting being on the last move (op.cit., loc.cit.), le rôle de being on the last move serait alors de 'compléter le sens' de very exciting.

Schibsbye (1965:190) présente encore un autre type d'analyse de la construction avec "anticipatory it"¹. L'auteur en question voit l'élément que représente le pronom it comme étant en fonction d'attribut du sujet par rapport à celui-ci. La forme en -ing serait donc mise en rapport avec le sujet it par l'intermédiaire du verbe dans cette construction.

Il y a donc presque autant d'analyses qu'il y a de grammairiens. En plus, il faut dire qu'aucune de ces analyse n'est pleinement satisfaisante, bien qu'elles présentent toutes des points positifs. Ainsi l'analyse privilégiée par Quirk et al. - c'est-à-dire celle qui fait de la forme en -ing le sujet réel postposé - a l'inconvénient de ne pas tenir compte du fait que c'est it qui a la position de sujet dans la phrase. En plus, on ne précise pas quel type de relation existe entre 'sujet anticipé' et 'sujet réel'. L'autre possibilité suggérée par Quirk et al., et que l'on trouve aussi dans la grammaire de Poutsma - une analyse de la forme en -ing comme une apposition - a l'avantage de décrire le type de lien entre it

1

Les exemples que donne cet auteur ne font pas état de la forme en -ing. Toutefois, la description de la construction avec "anticipatory it" correspond parfaitement aux exemples du type It was very exciting being on the last move.

et la forme en -ing, mais passe sous silence le fait que l'"apposition" en question n'est pas séparée du reste de la phrase par des pauses, ce qui est le cas pour toutes les autres appositions. Bien sûr, comme Quirk et al. (1972:964) le font remarquer, on peut pratiquer une pause avant la proposition introduite par la forme en -ing (It's fun BEING A HOSTESS/ It's fun, BEING A HOSTESS.). Mais nous nous demandons sérieusement si l'on ne change pas le sens de la phrase en faisant cela, ce qui serait un indice que les rapports syntaxiques ont été modifiés aussi. L'absence de pause semblerait indiquer un lien plus étroit entre la proposition avec -ing et le prédicat, lien qui n'est pas aussi fort dans la construction appositive.

L'analyse proposée par Kruisinga et Erades - "the verbal -ing is frequently used to complete the meaning of a predicative adjective" (op.cit.:260) - reconnaît d'une certaine façon ce lien avec le prédicat mais pose certaines difficultés aussi. Cette analyse ferait du rôle de la forme en -ing dans ces phrases un rôle adverbial (incidence à un adjectif), alors que toutes les autres grammaires présentent la forme en -ing comme une sorte de sujet répété, ce qui semble impliquer un rapport avec le 'sujet réel' et donc une fonction d'apport adjectival à ce support substantival. En plus il est possible de trouver dans la construction avec "formal it" la forme en -ing avec la caractéristique nettement substantivale qui consiste à être précédée du possessif:

1. It's not a bit of good MY apologizing to her this evening when I may meet her again tomorrow and insult her all over again.
(Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:270)
2. Anyhow it's worth while MY having a game of golf-croquet with you.
(Poutsma, I, 2, 1929:837)

Nous avons beaucoup de peine à concevoir comment la forme en -ing 'complète le sens' de l'élément attributif dans ces phrases, et pourtant elles ne diffèrent guère, pour ce qui est du rôle de ladite forme, des phrases sans possessifs.

Il nous semble que, même si l'absence de pause indique qu'il ne s'agit pas ici d'une apposition - au moins du type usuel déjà examiné au chapitre I - il faut toujours rendre compte du fait que la forme en -ing est senti compléter le sujet plutôt que l'adjectif attribut.

L'explication proposée par Schibsbye, qui voit la forme en -ing comme un attribut du sujet, a le mérite de tenir compte de ce lien avec le sujet. En plus, cette explication concorde avec la construction sans pause, caractéristique aussi de l'attribut. Même la ressemblance de sens très étroite entre la construction sans pause (It's fun being a hostess. (Quirk et al., 1972:964) et celle avec pause - que nous analyserions comme une apposition (It's fun, being a hostess. (Ibid.) pourrait s'expliquer à partir de cette analyse. Parfois la différence entre l'attribut et l'apposition est minime, comme dans:

1. He left the meeting a nervous wreck.
2. He left the meeting, a nervous wreck.

où 2. peut suggérer une nuance de causalité ('because he was a nervous wreck') alors que 1. rapporte tout simplement dans quel état il a quitté la réunion. Il est possible alors que la ressemblance entre It's fun being a hostess et It's fun, being a hostess représente un autre cas où la différence de sens entre l'attribut et l'apposition est très subtile. Il y a donc plusieurs arguments en faveur de l'analyse de Schibsbye, qui paraît réconcilier le fait que tous les grammairiens, sauf Kruisinga et Erades, reconnaissent un lien entre "formal it" et la forme en -ing postposée¹ avec le fait que la forme en -ing s'intègre au prédicat sans pause. Cependant elle pose à

¹

Le fait d'employer la terminologie "anticipatory subject it"/"real subject" le démontre.

son tour un nouveau problème: il faudrait admettre deux types d'attributs du sujet, car, dans beaucoup de cas, le verbe de la phrase, souvent to be, a déjà un adjectif qui joue ce rôle, comme dans It was EASY getting the equipment loaded. Selon Schibsbye getting the equipment loaded serait aussi attribut du sujet, ce qui soulève le problème de savoir s'il s'agit du même type d'attribut que easy, et, plus fondamentalement, s'il est possible d'avoir deux attributs non coordonnés en rapport avec le même verbe, chose que nous n'avons vu signaler nulle part ailleurs. Par conséquent, on doit dire qu'aucune des analyses étudiées ici ne satisfait pleinement, même si celle de Schibsbye est très intéressante.

En tout cas, quelle que soit l'analyse exacte du rôle de la forme en -ing ici, il nous semble assez certain qu'elle est apport adjectival, ou bien directement à it comme apposition, ou par l'intermédiaire du verbe comme attribut. C'est la seule façon de rendre compte du fait que dans la construction avec "anticipatory it" la forme en -ing rend explicite ce dont it (le sujet) parle. Cependant, la forme en -ing présente des caractéristiques substantivales dans cet emploi. Nous avons déjà fait allusion au fait qu'elle peut être précédée du possessif (It is not a bit of good MY APOLOGIZING to her this evening... (exemple déjà cité)). Plusieurs grammairiens font remarquer que la forme en -ing avec ses compléments est sentie comme une sorte de proposition sujet répétée (c'est-à-dire comme une proposition substantivale) dans cet emploi:

1. The extraposed clause may be any kind of nominal clause, except a relative clause (...). Extraposition of a participial clause is possible: It was easy getting the equipment loaded.
(Quirk et al., 1972:964)
2. When the gerund is used, it is felt, together with its complements, to do duty as a repeated subject, the gerund (-clause) being added to explain what is meant by the indistinct it.
(Poutsma, I, 2, 1929:843)

4...when there is a predicate noun or adjective in the sentence, IT is the usual anticipatory subject pointing to a following gerundial subject clause: 'It is useless, of no use, no use, no good your saying anything' (or with general indefinite reference saying anything). (Curme, 1931:10)

L'on remarque aussi le caractère substantival de la forme en -ing dans cet emploi par le fait que toutes les autres unités qui s'y trouvent ont un caractère substantival. Ainsi, à part la forme en -ing, on ne trouve que des infinitifs et des propositions nominales (Cf. la remarque de Quirk et al., citée plus haut):

1. a) It's a pity to make a fool of yourself.
(Quirk et al., 1972:964)
- b) It would be impossible to march to and fro all that time.
(Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:18)
2. a) It is on the cards that income tax will be abolished.
(Quirk et al., op.cit., loc.cit.)
- b) It was plain... that the local enthusiasm had not vanished.
(Kruisinga et Erades, op.cit.:19)

Ces caractéristiques indiquent très clairement la nature substantivale de la forme en -ing dans cet emploi. On a donc un cas où la forme en -ing, tout en ayant un caractère substantival elle-même, exerce un emploi qui, selon plusieurs indices, serait de type adjectival. Cela n'est pas du tout exclu, car on voit souvent la forme en -ing, analysée par la grammaire traditionnelle comme le gérondif - donc comme substantivale - remplir la fonction attribut du sujet dans des phrases du type:

1. Paying them is only encouraging them.
(Poutsma, I, 2, 1929:846)
2. His great misfortune was being ploughed for the army.
(Ibid: 848)

Cependant, ces emplois où une unité de type substantival s'emploie dans un rôle d'apport adjectival posent le problème plus

vaste de savoir si l'unité substantivale est apport de la même façon que le serait une unité adjectivale. Nous devons laisser cette question - et donc la question de ce genre d'emploi de la forme en -ing - ouverte, car elle déborde le cadre de cette étude.

3. 2. Les emplois adjectivaux de la forme en -ING

3. 2. 1. La forme en -ING comme épithète antéposée

Nous verrons que c'est dans le domaine de son fonctionnement comme apport adjectival que la forme en -ing ressemble le plus étroitement à la forme en -ant. Pour ce qui est de la fonction d'épithète antéposée, cependant, les deux formes ne sont pas vraiment comparables, car nous avons déjà fait remarquer que l'antéposition de l'adjectif n'a pas la même valeur en français qu'en anglais (I.2.2.1.). Il faudrait plutôt comparer la forme en -ing en fonction d'épithète antéposée avec la forme en -ant en celle d'épithète postposée, ces deux emplois ayant davantage en commun, étant donné qu'ils représentent les positions normales de l'adjectif en anglais et en français respectivement.

Il n'est pas difficile de trouver des exemples de la forme en -ing comme épithète antéposée:

1. With trembling hands he opened this mysterious envelope.
(Zandvoort, 1948:41)
2. The dripping rescuer walks up the steps.
(Scheurweghs, 1959:173)
3. I was awakened by a barking dog.
(Quirk et al., 1972:909)
4. He has two thriving bespoke tailor's shops.
(Schibsbye, 1965:58)

5. (...) they never seemed to lift their heads from their handlebars, but went grimly on, like racing cyclists.
(Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:262)

Ces formes en -ing présentent toutes les caractéristiques de l'épithète antéposée: construction directe, position immédiatement avant leur support substantival, effet de restriction qui fait que la forme en -ing définit un type à l'intérieur de l'espèce dénotée par le substantif¹ (trembling hands et pas juste hands; a barking dog et pas tout simplement a dog; two thriving bespoke tailor's shops comparé à two tailor's shops; racing cyclists, qui n'évoque pas les cyclistes tout court).

Même en présentant toutes les caractéristiques de l'épithète antéposée dans cet emploi, la forme en -ing est toutefois sujette à certaines restrictions. Ainsi Quirk et al. (1972:909) font observer que tandis qu'il est possible de dire a wandering minstrel pour désigner quelqu'un qui mène une vie errante, "if we saw a man wandering down the street, we could not say:

*Who is the wandering man?".

Ce fait et des cas semblables constituent, selon ces auteurs, la preuve que la condition pour l'emploi de la forme en -ing comme épithète antéposée est qu'elle évoque "a permanent or characteristic feature" (Ibid: 908). Ainsi, le sens de wandering dans a wandering minstrel rappelle celui de la forme simple du verbe évoquant un fait habituel: a minstrel who wanders; on pourrait même accepter la phrase Who is the wandering man?, si on interprétait wandering comme un trait ca-

1

Sauf dans le cas où l'extensité du support est déjà tellement définie qu'on ne peut plus distinguer des types à l'intérieur d'une espèce: c'est le cas dans the dripping rescuer (même extensité que the rescuer). Ici, l'épithète a plutôt un effet de restriction lexicale: elle concourt avec le sens de rescuer pour décrire la personne à laquelle celui-ci fait référence. Il reste quand même qu'en présence de deux secouristes, dont l'un est sec et l'autre trempé, on verrait dripping restreindre le champ de rescuer: I want to talk to the dripping rescuer (not the dry one).

ractéristique de la personne (comme dans un roman policier, où la même personne serait vu flâner près du lieu de plusieurs crimes). Encore ici, c'est la forme simple du verbe personnel qui traduit le plus fidèlement l'effet de sens du participe: the man who wanders.

Si cet effet de sens était - comme le suggèrent Quirk et al. - le seul possible lorsque la forme en -ing a la fonction d'épithète antéposée, nous serions enclin à analyser ces formes comme non verbales dans cet emploi. (Rappelons-nous que la forme en -ing ne peut pas avoir d'objet direct dans ce cas). En effet, la nuance de quelque chose de permanent ou de caractéristique est la seule qu'on trouve avec l'adjectif en -ing, qui correspond généralement à une forme simple du verbe personnel aussi:

She has a very interesting mind.

Her mind interests me very much.
(Quirk et al., 1972:908)

Mais la forme en -ing comme épithète antéposée peut également avoir une autre valeur d'emploi, qu'on peut observer dans les exemples suivants:

1. He was frightened by an approaching train.

2. I was awakened by a barking dog.
(Quirk et al., op.cit.:909)

En dépit des remarques de Quirk et al., qui suggèrent qu'en 1. "we are concerned perhaps with what is characteristic in 'approaching trains'", il est impossible de soutenir que la forme en -ing évoque un trait permanent ou caractéristique dans ces contextes. La paraphrase avec la forme progressive ('a train which was approaching', 'a dog which was barking') montre clairement que la forme en -ing évoque ici une activité temporaire. La forme en -ing antéposée peut donc évoquer deux valeurs d'emploi qui sont souvent exprimées par la forme simple et la forme progressive respectivement: une activité qui caractérise et une activité du moment.

Or ces mêmes deux valeurs caractérisent aussi la forme en -ing dans des contextes où elle est clairement verbale. Ainsi, comme épithète postposée avec un objet direct, elle peut correspondre tant à une forme simple:

A man resembling my boss stepped out of the limousine.

qu'à une forme progressive:

A man carrying a black suitcase stepped out of the limousine.

Le fait que la forme en -ing puisse avoir ces deux valeurs d'emploi en position antéposée suggère nettement qu'elle n'est pas nécessairement un simple adjectif en -ing (a charming person, an interesting book) dans cet emploi, car celui-ci ne peut jamais exprimer une activité momentanée.

Que la forme en -ing puisse avoir la nature verbale en fonction d'épithète antéposée se reflète aussi dans le refus qu'opposent certaines formes en -ing à l'adverbe very dans cet emploi. Quirk et al. (1972:908) font remarquer ceci à propos de a roaring bull (*a very roaring bull) et leur observation s'applique à toutes les formes en -ing antéposées qui correspondent à une forme progressive (an approaching train, a barking dog, the beginning student, the developing countries, etc.) et également à certaines qui correspondent à une forme simple (*a very wandering minstrel; A proposal offending many members... ('which offends'), The offending proposal... mais pas, dans ce sens, *The very offending proposal...). Nous avons déjà indiqué au chapitre I que le refus de very, lorsque le verbe correspondant est quantifiable, constitue un critère sûr d'une nature verbale. Selon ce critère, roaring, barking, developing, wandering et offending, qui sont tous quantifiables par a lot ou very much mais pas par very tout court ont un caractère nettement verbal.

Il y a donc deux faits - l'incompatibilité avec very et la possibilité de la nuance 'progressive' - qui feraient dif-

ficulté si on classait toutes les formes en -ing en position antéposée comme adjectivales. Quant au fait que la forme en -ing n'admet pas d'objet direct dans cet emploi, nous renvoyons le lecteur au chapitre I, où nous avons suggéré que ceci est probablement dû à l'impossibilité d'ajouter à un adjectif en position antéposée un complément autre qu'un adverbe antéposé (an EXTREMELY appropriate style mais pas *an appropriate TO THE SUBJECT style).

3. 2. 2. La forme en -ING comme épithète postposée

Contrairement à ce que l'on observe en fonction d'épithète antéposée, aucune contrainte spéciale ne pèse sur la forme en -ing lorsqu'elle s'emploie comme épithète postposée. On peut donc la trouver avec objet direct:

1. The wood peckers peck holes in woodwork to feed on the beetles infesting already diseased or rotten wood.
(Schibsbye, 1965:58)
2. So ended the last fight deserving the name of battle that has been fought on English ground.
(Poutsma, I, 2, 1929:966)
3. The man writing the obituary is my friend.
(Quirk et al., 1972:876)
4. This exceptional ringing may be caused in two ways - by the rapid feeding of the sheep bearing the bell, as when the flock breaks into new pasture (...) or by the sheep starting off in a run (...).
(Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:265)

Ces emplois de la forme en -ing répondent à tous les critères d'identification de l'épithète postposée. Quant à sa position dans la phrase, la forme en -ing suit directement son support sans pause ni mot de liaison. Au plan de l'effet de sens, l'effet de restriction caractéristique de l'épithète postposée est présent dans tous les exemples cités. Ceci est particulièrement vrai en 2. où l'on voit très clairement que la

présence de deserving the name of battle restreint l'idée de 'the last fight that has been fought on English ground' de sorte que référence n'est faite qu'aux batailles qui en méritent le nom.

De même que pour bon nombre d'adjectifs postposées, la postposition fait ressortir plus nettement le caractère temporel, verbal, de la forme en -ing que lorsqu'elle est employée comme épithète antéposée. Ceci ressort des remarques suivantes de Kruisinga et Erades (I, 1, 1953:280):

When the verbal ing in a noun group has a clearly verbal meaning it follows its leading noun, even when there are no words accompanying it that make this order necessary.

Ce que ces auteurs veulent dire par "clearly verbal meaning" s'éclaircit lorsque l'on considère l'explication qui précède l'exemple de cet emploi auquel il est renvoyé; nous citons l'explication et exemple (op.cit.:261-262):

The plain ing is freely used in noun groups; when it is not accompanied by adjuncts it generally precedes its leading noun a), but it follows when the reference is to an individual occurrence b) [nos italiques]

b) The halt was but momentary, for the noise resolved itself into the steady bites of two animals grazing.

La nuance du temporaire que nous avons déjà associée à la postposition dans le cas de l'adjectif (Cf. the visible stars/the stars visible, I.2.2.1.) se retrouve donc aussi avec la forme en -ing dans cette position, mais pas la nuance du permanent ou du caractéristique. Ceci confirme les critères de position et d'effet de sens restrictif et nous permet de conclure que les formes en -ing citées au début de cette section sont employées comme épithètes postposées. La forme verbale en -ing se trouve donc dans les deux types d'emploi épithétique en anglais. Nous allons maintenant examiner le comportement de cette forme à l'égard d'un troisième type d'emploi adjectival - celui comme attribut.

3. 2. 3. La forme en -ing comme attribut

Nous proposons les exemples suivants pour illustrer l'emploi de la forme en -ing comme attribut - d'abord du sujet:

1. The ships came sailing into the harbour.
(Zandvoort, 1948:51)
2. The thought was unpleasant, but it kept recurring.
(Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:251)
3. You sat EATING your dinner and LOOKING on, while he was trying to crack my bones.
(Poutsma, I, 2, 1929:983)
4. I stood LOOKING at the basket quite lost in the magnitude of my trust.
(Ibid., loc.cit.)

-deuxièmement, de l'objet:

1. In five minutes, he had them all laughing.
(Zandvoort, 1948:41)
2. Pierson noticed his eyes always FOLLOWING her.
(Poutsma, I, 2, 1929:985)
3. Sometimes, when the press of the week's work was at its intensest, he used to catch himself DREAMING - just for a moment or so - about that house.
(Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:250)

Comme l'adjectif attribut, la forme en -ing dans ces emplois s'intègre au prédicat sans être séparée des autres mots de la phrase par des pauses. On observe en plus, comme dans le cas de l'adjectif, que la forme en -ing est étroitement liée au verbe dans ce type d'emploi. Ainsi, en To stand watching the waves beat against the shore was his only desire., on a watching en rapport direct avec le verbe à l'infinitif to stand et il n'y a même pas de sujet exprimé. Dans l'emploi comme attribut de l'objet direct, la forme en -ing est tout à fait parallèle à l'adjectif (In five minutes he had them all LAUGHING/QUIET.), de sorte que les observations que nous

avons faites à propos de l'adjectif employé comme attribut 'de l'objet' peuvent être appliquées également à la forme verbale. On peut même coordonner forme verbale et adjectif dans cet emploi, ce qui indique clairement une identité de fonction: In five minutes he had them QUIET and STUDYING their homework. Ceci est également possible avec la forme en -ing comme attribut du sujet: The ewes lay DEAD and DYING at its foot. (Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:250). L'on n'a donc aucune raison de traiter la fonction de ces formes en -ing comme étant différente de celle d'un adjectif dans le même contexte.

Avant de passer à l'étude d'un autre type d'emploi adjectival où l'on trouve la forme verbale en -ing, nous voulons mentionner brièvement la question de l'emploi comme attribut de formes en -ing qui sont analysées par la grammaire traditionnelle comme ayant une nature substantivale. Il s'agit d'exemples du type suivant, que nous trouvons dans la grammaire de Poutsma (I, 2, 1929) dans le chapitre qui traite de 'gerund-clauses':

1. I call this ROBBING Peter to pay Paul.
(p. 839)
2. England is politically attached to that process which some call PROCEEDING step by step, and others call TAKING two bites of a cherry.
(p. 839)
3. Saving is having.
(p. 846)
4. To force me into this marriage would be KILLING me.
(p. 847)

L'effet de sens de ces formes en -ing attributs présente un contraste intéressant avec celui des attributs que nous avons vus précédemment dans cette section. En sacrifiant l'élégance d'expression, on peut sans exception paraphraser ces derniers par 'in the process (act) of... ing' (parfois par 'in the state of ... ing'):

1. The thought was unpleasant, but it kept recurring.
('... , but it kept in the process of recurring.').
2. Sometimes (...), he used to catch himself dreaming (...).
('... , he used to catch himself in the act of dreaming.').
3. The ewes lay dead and dying at its foot.
('... lay dead and in the process of dying...').

Par contre, les formes en -ing citées par Poutsma sous le titre de "gerund-clauses" refusent cette paraphrase, ayant plutôt le sens de 'the process (act, state) of... ing', c'est-à-dire elles semblent évoquer le procès (acte, état) lui-même, et non pas comme quelque chose qui caractérise la personne qui le réalise:

1. I call this robbing Peter to pay Paul.
('I call this the process of robbing Peter to pay Paul.').
2. Saving is having.
('Saving is equivalent to the state of having').

Le contraste entre ces deux effets de sens de la forme en -ing est d'autant plus significatif qu'on ne trouve en emploi substantival que des formes en -ing qui correspondent à la paraphrase 'the process (act, state) of... ing'. Ainsi saving, sujet de la phrase 2. plus haut, correspond à 'the process of saving' et non pas à 'in the process of saving'. On peut donc se demander quelle est la relation entre cet effet de sens et les emplois substantivaux: est-ce qu'elle est une conséquence de l'emploi substantival de la forme en -ing ou une condition pour ce type d'emploi? Si la première hypothèse était juste, on ne devrait pas trouver d'emplois non substantivaux où la forme en -ing se laisse paraphraser par 'the process (act, state) of... ing'. Or, c'est justement la présence de cet effet de sens à côté de celui qui correspond à 'in the process (act) of... ing' dans l'emploi attributif qui nous a sensibilisé à son existence. On doit donc conclure que la nuance correspondant à la paraphrase

'the process (act, state) of... ing' est une condition pour que la forme en -ing puisse s'employer substantivement. La forme en -ing semble donc avoir deux valeurs d'emploi fondamentales - l'une qui ne se trouve que dans les emplois adjectivaux ('in the process (act) of... ing. '), et l'autre qui, tout en étant d'habitude associée aux emplois substantivaux dont elle représente la condition, se trouve parfois aussi en emploi adjectival ('the process (act, state) of... ing. ').

La grammaire traditionnelle de l'anglais va même plus loin en attribuant deux natures différentes à la forme en -ing. Lorsqu'elle a le sens de 'in the process (act) of... ing' ('in the state of... ing. '), la forme en -ing est appelée "participle" et correspond à l'adjectif, les participes étant "those forms of the verb which partake of the nature of both verbs and adjectives." (Poutsma, II, 2, 1926:517). Lorsqu'elle correspond à la paraphrase 'the process (act, state) of... ing. ', elle reçoit la désignation "gerund" qui la caractérise comme "a substantival form of the verb" (Ibid: 467). Tout en n'étant pas convaincu de la nécessité de postuler deux natures distinctes pour la forme en -ing, nous devons reconnaître qu'elle semble en effet avoir deux valeurs distinctes et que ces valeurs conditionnent à un certain degré l'emploi qu'on peut faire de cette forme, l'emploi substantival n'étant possible que lorsqu'elle correspond à la paraphrase 'the process (act, state) of... ing. '.

Ces deux valeurs ressortissent plus clairement dans l'emploi adjectival comme attribut, car il n'est pas possible de les contraster dans le même type d'emploi substantival, une seule valeur étant possible dans ces contextes. Ainsi Poutsma traite tant le "participle" dans Mr. Meeson lay GASPING at the bottom of the boat. (I, 2, 1929:983) que le "gerund" dans To force me into this marriage would be KILLING me. (Ibid: 845) comme ayant la fonction de "nominal part of the predicate", c'est-à-dire d'attribut dans notre terminolo-

gie. Le contraste entre ces deux valeurs de la forme en -ing en emploi attributif - l'une qui semble plutôt substantivale, rappelle le contraste entre l'adjectif et le substantif comme attribut:

1. It was purple.
2. It was a people-eater.

Purple et people-eater se disent tous les deux de it par l'intermédiaire du verbe, la différence étant que l'adjectif en exprime une caractéristique, le substantif la nature. De même, dans les deux exemples plus haut, gasping exprime une caractéristique de Mr. Meeson, alors que killing me indique la vraie nature du procès to force me into this marriage et pose une équivalence entre deux actes.

3. 2. 4. La forme en -ING comme apposition

La forme verbale en -ing se trouve souvent en position détachée, ce qui est caractéristique de l'apposition:

1. SAYING no word aloud, but quietly WHISPERING wicked expletives, he searched everywhere in vain.
(Jespersen, V, 1940:406)
2. At intervals he would have to rest, SITTING on the ground and leaning his back against a gibbet-post.
(Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:51)
3. Her eyes, OPENING, rested almost gloatingly on the piles of francs and envelopes.
(Poutsma, I, 2, 1929:980)

Dans cette position, la forme en -ing est en général fort mobile à l'intérieur de la phrase, comme on peut le voir en comparant les positions occupées par la proposition participiale dans les trois exemples cités plus haut.¹ Elle exprime

1

Cf. aussi Schibsbye, 1965:59.

me aussi des nuances adverbiales, tout comme le fait l'adjectif en apposition. Ainsi Poutsma (I, 2, 1929:980-981) cite une sélection d'exemples où des propositions participiales détachées expriment les types de nuances suivants:

Time, as in: The doctor, HAVING felt his pulse and examined his wounds, declared him much better.

Cause, reason, or ground, as in: Not HAVING received an answer, I wrote again.

Concession, as in: Now this was very warm advocacy on the part of Mr. Tombey, who, BEING called in to console and bless, cursed with such extraordinary vigour.

Attendant circumstances, as in: The attorney General at once proceeded to call his witnesses, RESERVING his remarks till the conclusion.

On pourrait facilement trouver des exemples où un adjectif ou syntagme adjectival exprime ces mêmes types de nuances.

En plus de sa permutabilité et de sa nuance adverbiale, la forme en -ing en position détachée partage une autre caractéristique avec l'adjectif en apposition: elle n'exerce jamais un effet de restriction à l'endroit de son support. Cette absence totale d'effet restrictif permet de contraster l'emploi de la forme en -ing comme apposition avec son emploi comme épithète (où on remarque un effet de restriction sur l'extensité du support). Les deux exemples suivants illustrent ce contraste:

1. The children having finished their supper were allowed to leave the table.
(= 'only those who had finished').
2. The children, having finished their supper, were allowed to leave the table.
(= 'all of them were finished, and so they were allowed to leave').

La distinction que l'on observe ici correspond exactement à celle que nous avons évoquée en comparant OBEDIENT dogs make good pets à Dogs, OBEDIENT, make good pets. Sous tous

les rapports, donc, tant sous celui de l'absence d'effet restrictif que sous ceux des nuances adverbiales et de la mobilité dans la phrase, la forme en -ing en position détachée est identique à l'adjectif employé comme apposition. Nous pouvons par conséquent conclure que la forme en -ing joue ici le rôle d'apposition dans la phrase.

Comme dans le cas de son emploi comme attribut, la forme en -ing employée comme apposition peut être de deux types selon l'effet de sens qu'elle produit. La double interprétation possible de l'exemple suivant illustre les deux effets de sens en question:

The proposed plan, TICKLING the king's fancy,
was immediately agreed to by all.

Selon l'une des deux interprétations, tickling the king's fancy est l'équivalent de 'because it tickled the king's fancy', où tickling évoque le déroulement du procès, ce que nous avons appelé ailleurs la valeur 'adjectivale'. Selon la deuxième interprétation, tickling évoquerait le procès en soi ('the process (act, state) of tickling'). Ce serait le cas si le rôle de tickling était de préciser de quel type de plan il s'agit: 'The proposed plan, by which I mean the tickling of the king's fancy, ...'. La ressemblance de sens avec le substantif est manifeste dans ce cas. Nous avons donc ici une autre manifestation de la dualité d'effet de sens que peut produire la forme verbale en -ing dans un même type d'emploi.¹

1

Nous nous demandons si une telle dualité de nuance n'existe pas aussi dans l'emploi comme épithète antéposée. Des oppositions comme celle entre a running deer et a running shoe font penser que oui. Toutefois, il n'est pas possible de vérifier si l'on a une forme verbale dans ces deux cas et il n'est pas certain non plus qu'il s'agisse de la même fonction pour running dans les deux cas, étant donné l'accentuation différente de a running shoe par rapport à a running deer et la tendance à traiter la première combinaison comme un mot composé.

Jusqu'ici nous avons vu que la forme verbale en -ing se trouve dans tous les types d'emplois adjectivaux. Sa nature verbale est clairement manifestée par le fait d'avoir un objet direct dans tous ses emplois sauf celui comme épithète antéposée, où un complément lui est refusé, comme à toute épithète antéposée. Nous allons maintenant examiner une dernière fonction adjectivale où l'on trouve la forme verbale en -ing avec toutes ses caractéristiques de verbe.

3. 2. 5. La forme en -ING comme apport dans la construction absolue

Lorsqu'on parle de la construction absolue ("absolute nominative"; "absolute free adjunct"), il est inévitablement question aussi du participe présent. En effet, la construction absolue a été associée de façon tellement étroite aux participes présent et passé qu'elle a souvent reçue la désignation "participial construction", ainsi que Kruisinga et Erades (I, 1, 1953:55) le font remarquer, en se plaignant que ledit terme "does not do justice to the many cases without participles and is evidently unsuitable as a name for the construction in general". Comme ces observations le présupposent, la forme verbale en -ing se trouve très fréquemment comme apport dans la construction absolue:

1. We continued to swear undying friendship, me FEELING no end of a hypocrite.
(Zandvoort, 1948:37)
2. The two still knelt, tears RUNNING down their cheeks.
(Jespersen, V, 1940:50)
3. About 59 per cent. by weight of the human body is water, the proportion VARYING from tissue to tissue.
(Ibid: 64)
4. "I have brought you a visitor, mother", said her son, his voice DEEPENING, the rigidity of his face MELTING as he bent over her chair.
(Poutsma, I, 2, 1929:977)

De même que l'adjectif dans des constructions de ce type, la forme en -ing est apport au substantif ou pronom qui la précède. Cette relation de prédication a été perçue par plusieurs grammairiens et correspond à l'analyse intuitive de ce groupe syntaxique. On peut la rendre plus sensible en comparant la construction absolue avec la proposition subordonnée correspondante. Parfois la forme en -ing sera 'transposée' sous la forme d'une forme progressive (c'est le cas de 2. ci-dessus: The two still knelt; tears WERE RUNNING down their cheeks); souvent aussi elle correspondra à une forme simple d'un verbe personnel (c'est le cas de 3. ci-dessus: ...and the proportion VARIES from tissue to tissue, et de 1. et 4. aussi). Ces façons de paraphraser la construction absolue montrent le parallélisme entre la forme en -ing qu'elle contient et une forme personnelle du verbe (forme qui est apport au sujet): le fait que la forme en -ing soit équivalente dans cette construction à une autre forme du verbe qui joue nécessairement le rôle d'apport suggère que la forme en -ing a aussi une fonction d'apport.

Un autre trait que la forme en -ing dans cet emploi partage avec l'adjectif en construction absolue est le fait de n'exercer aucun effet restrictif sur son support. L'on peut illustrer ceci en comparant l'effet de sens de la forme en -ing employée comme apport dans la construction absolue à celui qu'elle a comme épithète postposée:

1. The clouds COVERING the sun, we began to feel the chill of the autumn wind.
2. The clouds COVERING the sun will soon move off to the west.

Dans le deuxième exemple covering the sun sert à définir un groupe spécifique de nuages - 'those covering the sun'. Dans le premier, par contre, il s'agit des nuages en général dont on dit qu'ils cachent le soleil, et on ne peut pas paraphraser par 'those covering the sun' comme en 2.. On remarque en plus, ce qui est aussi caractéristique de l'apport dans la construction absolue, que la forme en -ing en 1. ne se

laisse pas substituer par une relative:

*The clouds which were covering the sun, we began to feel the chill of the autumn wind.

Par contre en 2., cette substitution est tout à fait acceptable:

The clouds which are covering the sun will soon move off to the west.

Dans le type d'exemple dont il est ici question, la forme en -ing présente donc toutes les caractéristiques de l'apport dans la construction absolue.

Mais, il y a un autre genre d'exemple où la forme en -ing semble exercer le même rôle que dans les exemples que nous venons de citer plus haut. Il s'agit d'emplois du type: Is the lady BOTHERING YOU any reason for you to come bothering me? (Poutsma, I, 2, 1929:836). La première chose que l'on peut faire remarquer à propos de cet exemple, c'est que le rapport de sens entre bothering you et the lady est celui d'apport à support, comme ce serait le cas si on avait affaire à une construction absolue: cette relation de prédication se laisse voir dans la paraphrase qui correspond à cet exemple: 'the fact that the lady [←]is bothering you', où une forme progressive traduit la forme en -ing de la phrase originelle. La deuxième caractéristique que partage bothering you avec l'apport dans la construction absolue, c'est qu'il n'a pas un effet de restriction sur son support the lady: il ne sert pas de caractéristique distinctive d'une dame par opposition à une autre, comme il le ferait dans: The lady bothering me with questions seemed to be some sort of court official.¹ Dans cette dernière phrase, le locuteur parle d'une dame comme étant celle qui le poursuivait de ses questions et pas une autre; dans la phrase citée

1

Notez aussi que l'intonation du syntagme the lady bothering me n'est pas la même dans cette phrase que dans Is the lady bothering you any reason for you to come bothering me?

plus haut, par contre, il semble s'agir d'une femme déjà identifiée qui est dite déranger le locuteur. Enfin, comme nous l'avons déjà fait remarquer dans le cas de la construction absolue, la forme en -ing dans cette construction ne se laisse pas remplacer par une proposition relative. Ainsi on perdrait le sens de Is the lady bothering you any reason for you to come bothering me?, si on essayait de le paraphraser par 'is the lady who is bothering you any reason for you to come bothering me?'. Le sens de cette phrase est beaucoup mieux rendu par 'Is the fact that the lady is bothering you any reason for you to come bothering me?'.

La forme en -ing dans Is the lady bothering you any reason for you to come bothering me? présente alors exactement les mêmes caractéristiques qu'une forme en -ing qui est apport dans la construction absolue - rôle d'apport par rapport à the lady, absence d'effet restrictif, impossibilité de substitution par une proposition relative. Or cette forme en -ing est identifiée d'habitude comme un gérondif dont le 'sujet' est au cas objectif (non génitif), (Cf. Poutsma, I, 2, 1929:832).¹ Le même 'gérondif avec sujet non génitif' se trouve aussi dans beaucoup d'autres contextes: ainsi Poutsma (op.cit.) donne des exemples d'emplois:

1. comme objet direct: Go and ask the man if he would mind my will being tattooed upon his back.
(p. 960)
2. comme régime prépositionnel: The old sexton even expressed a doubt as to Shakespeare having been born in her house.
(p. 834)
3. comme attribut du sujet: What I could not stand was Stivers throwing his handkerchief over his face when he had done reading.
(p. 959)

1

Cf. aussi Schibsbye, 1965:61-62; Zandvoort, 1948:53-54; Tjepersens, V, 1940:122-123; Wonder, 1970:263; Joos, 1968:845.

4. après IT comme 'sujet formel': "Look here, Billy, it's no good you hanging around. You stand no chance with Miss Smith in those togs".

(p. 959)

Nous arrivons, par contre, à partir de la considération des caractéristiques sémantiques et syntaxiques de ce prétendu "gérondif avec sujet non génitif", à la même conclusion que Curme (1931:157-158). L'auteur en question soutient qu'il s'agit plutôt de la construction absolue dans ces cas, c'est-à-dire du même type de syntagme qu'on trouve souvent en position détachée, comme dans: My task having been finished, I went to bed. (Ibid: 154). Curme cite les exemples suivants pour illustrer le fait que la construction absolue contenant la forme en -ing peut s'employer comme:

1. sujet: a) ...my reasons are that people seeing me speak to him causes a great deal of teasing.
b) Women having the vote reduces men's political power.
2. attribut du sujet: Cities are man justifying himself to God.
3. apposition: "Well, that is just our way, exactly - one half of the administration always busy getting the family into trouble, the other half busy getting it out again.
(op.cit.:157-158)

L'analyse de Curme va à l'encontre toutefois de celle de la plupart des grammaires, car elle reconnaît la forme en -ing comme un apport adjectival dans ces contextes, alors que celles-ci traitent le groupe substantif (ou pronom) non génitif + forme en -ing (Do you mind ME SMOKING?) de la même façon que si le substantif (pronom) avait la marque du génitif (Do you mind MY SMOKING?). Or dans ce dernier cas, le rôle de la forme en -ing s'identifie à celui du substantif précédé du possessif (génitif) et, par conséquent, n'a pas le caractère d'apport adjectival qu'a la forme en -ing en construction absolue.

L'analyse proposée par Curme s'accorde aussi avec l'effet de sens que produit la forme en -ing dans ce type d'emploi. Alors que Do you mind my smoking? correspond à 'Do you mind my act of smoking?', cette paraphrase ne rend pas tout à fait le sens de Do you mind me smoking?, qui équivaut plutôt à 'Do you mind me in the act of smoking?' Or nous avons vu que la forme en -ing qui se laisse paraphraser par 'in the act (process) of ...ing' ne se trouve jamais dans un type d'emploi substantival. Son emploi dans les exemples cités par Curme (et ceux que nous avons apportés, cf. supra) ne peut donc pas être substantival comme le laisse entendre l'analyse traditionnelle.

Si on résume maintenant le comportement de la forme en -ing vis-à-vis les emplois adjectivaux, on voit qu'elle est apte à les remplir tous sans exception. Nous avons vu aussi que, lorsqu'elle se trouve dans ces emplois, elle se laisse paraphraser d'habitude ou bien par 'in the act (process) of ...ing', ou bien par 'in the state of ...ing', mais que parfois elle produit la nuance 'the act (process, state) of ...ing', qui est la seule possible en emploi substantival. A cause de la répartition de ces deux effets de sens - l'un étant l'unique possible en emploi substantival (mais pouvant se retrouver en dehors de ce type d'emploi), l'autre étant restreint à l'emploi adjectival - nous avons proposé de les appeler provisoirement la valeur 'substantivale' ('the act (process, state) of ...ing') et la valeur 'adjectivale' ('in the act (process) of ...ing') de la forme en -ing. Pour ce qui est de la forme en -ing à valeur 'adjectivale', nous allons maintenant voir qu'elle va plus loin dans ces possibilités d'emploi qu'un simple adjectif: tout en gardant une certaine ressemblance avec celui-ci, elle semble pouvoir remplir des fonctions adverbiales de façon beaucoup plus aisée.

3. 3. Les emplois adverbiaux de la forme en -ING

3. 3. 1. Pourquoi il est nécessaire d'attribuer des emplois adverbiaux à la forme en -ING

Nos réflexions sur la forme en -ing nous amènent à proposer les exemples suivants comme des illustrations typiques de l'emploi adverbial de cette forme:

1. HAVING now abandoned all thoughts of re-
turning to Oxford, the next thing which of-
fered itself was a journey to London.
(Jespersen, V, 1940:408)
2. But, LYING in my bed, everything seemed
so difficult.
(Ibid: 409)
3. CROSSING to the other side of the bridge,
and LOOKING over, the current had scooped
away the sand.
(Poutsma, I, 2, 1929:974)
4. Is not a bouquet rather in the way dancing?
(Ibid: 979)
5. SPEAKING of cards, he bore a facial resem-
blance to the Knave of Spades.
(Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:54)
6. The next Saturday Susan was busy PREPARING
two rooms for Mr. Eden.
(Poutsma, I, 2, 1929:904)
7. Her brain was hard at work CONSIDERING the
position.
(Jespersen, V, 1940:414)

Pourquoi ces emplois de la forme en -ing nous semblent-ils adverbiaux? Dans le cas des exemples 1. à 5., c'est pour les mêmes raisons qui ont motivé notre analyse de Généralement parlant, dans la phrase Généralement parlant, il faut procéder ainsi. D'abord parce que l'analyse en termes d'emploi adjectival - qui serait le type normatif d'emploi selon beaucoup de grammaires sauf en quelques cas spéciaux¹ - est rendue im-

1

Cf. Schibsbbye (1965:60): "Apart from such stock expressions [du type illustré par 5. ci-dessus], the unattached (as to subject) present participle is permissible in good English only where its subject is indefinite ('one'): COMING further south, Asia Minor is seen in the distance". 87

possible à cause de l'absence de support substantival (d'où les désignations "unattached", "unrelated", "dangling", "hanging", etc.). Deuxièmement, parce que ces propositions participiales expriment des nuances adverbiales que l'on pourrait évoquer au moyen de subordonnées adverbiales. Ainsi, pour prendre un exemple, on peut paraphraser But, LYING IN MY BED, everything seemed so difficult. par 'But, as I lay in my bed, everything seemed so difficult.' sans changer appréciablement le sens de la phrase originelle. Cette ressemblance de sens avec la subordonnée adverbiale suggère une ressemblance de fonction - qui serait donc adverbiale dans les deux cas. Nous sommes conscient qu'à elle seule cette nuance de type adverbial n'est pas conclusive - l'apposition produit essentiellement les mêmes effets de sens et pourtant elle semble être un emploi adjectival -; toutefois, en l'absence du support nécessaire pour avoir une fonction adjectivale, elle prend une importance beaucoup plus grande pour identifier le type d'emploi en cause ici.

Lorsque la forme en -ing est employée adverbialement en position détachée sans support substantival, deux cas se présentent. Premièrement, le syntagme dont la forme en -ing est le constituant principal peut être adverbe de phrase:

Generally speaking, I don't like boys.
(Poutsma, I, 2, 1929:969)

Ici, generally speaking exprime les conditions de l'énonciation de l'énoncé I don't like boys. L'autre type d'emploi de la forme en -ing se caractérise par un lien plus étroit entre celle-ci et le verbe de la proposition principale: But, lying in my bed, everything seemed so difficult. Dans cet exemple, lying in my bed exprime la circonstance ('quand les choses ont semblé difficiles'), et a donc un rapport avec l'événement seemed plutôt qu'avec l'énoncé entier constitué par la proposition principale. Mais puisque la distinction entre ces deux cas est parfois impossible à maintenir avec la forme en -ing et que l'aspect significatif de ces emplois nous semble

être l'absence de support substantival, nous les traiterons comme un seul type dans la suite de cette discussion.

Si nous pouvons justifier l'analyse du rôle de la forme en -ing dans les exemples 1. à 5. comme étant adverbial par l'absence de support substantival, cet argument ne vaut plus pour le cas de Susan was busy preparing two rooms (...), où le support substantival de la forme en -ing sembleraient être clairement représenté dans la phrase. Comment motivons-nous donc notre analyse de cet emploi comme adverbial? C'est qu'il est possible de montrer dans ces cas que le premier rapport de ces formes en -ing s'établit avec l'adjectif ou le syntagme adjectival qui les précèdent et non pas avec ce support substantival: cette appartenance se manifeste dans la possibilité de faire un syntagme détaché avec l'élément adjectival suivi de la forme en -ing:

1. Susan, busy preparing two rooms for Mr. Eden,
had no time to buy the groceries.
2. Her brain, hard at work considering the position,
soon arrived at the easiest way to solve the problem.

Ainsi isolée avec l'adjectif ou syntagme adjectival, la forme en -ing semble jouer le rôle d'un apport de signification qui précise de quelle façon le sujet est 'busy' ou 'hard at work'. Le sens et l'appartenance syntaxique à l'adjectif suggèrent alors fortement que la forme en -ing est ici apport adverbial par rapport à un élément adjectival.

Comme autre type d'emploi adverbial de la forme en -ing, on trouve aussi dans plusieurs grammaires le cas de BOILING hot, PIERCING cold, etc. (Curme, 1931:449).¹ Dans cet emploi, la forme en -ing tend vers la valeur d'un adverbe d'intensité, comme le fait remarquer Jespersen (II, 1913:367). Mais, curieu-

1

Cf. aussi Jespersen, II, 1913:366-367; Poutsma, II, 2, 1926:635.

sement, le même auteur choisit le terme 'adjective-subjunct' pour désigner le rôle syntaxique du premier élément de ces constructions, en indiquant que cette fonction est régulièrement remplie par des adjectifs: He had looked ICY cold; The night was BITTER cold; WIDE open, etc. Toutefois, même si Jespersen associe cet emploi à l'adjectif, l'appellation qu'il lui donne de 'subjunct' implique que la fonction de l'adjectif ou de la forme en -ing est bel et bien adverbiale dans ce genre de contexte. Par conséquent, l'emploi en question aurait sa place parmi ceux traités dans cette section.

Mais tandis que le caractère adverbial de cet emploi semble suffisamment clair, la nature de la forme en -ing qu'il contient est plus délicate à déterminer. Ainsi si on compare piercing cold à boiling hot, on remarque qu'alors qu'il est possible de dire The cold was very piercing. (more piercing than the day before), l'emploi de very ou des degrés de comparaison n'est pas acceptable avec boiling: *The heat was very boiling (more boiling than the day before). En plus, piercing au sens qu'on observe ici a un dérivé adverbial en -ly:

The weather outside was piercingly cold.
(Poutsma, II, 2, 1926:635)

Par contre, on ne pourrait pas dire: *The weather was boilingly hot. L'existence d'un dérivé adverbial pour la forme piercing et la compatibilité de celle-ci avec very et les degrés de comparaison semblent indiquer qu'il s'agit dans ce cas d'un adjectif en -ing.¹ Par opposition, boiling semble devoir s'analyser comme une forme verbale, ainsi que les formes en -ing des exemples suivants de Poutsma (II, 2, 1926:635):

1

Nous avons déjà vu au chapitre I que la compatibilité avec very est un indice d'une nature adjectivale. L'existence d'un dérivé adverbial semble également liée à la nature adjectivale, car beaucoup des formes en -ing clairement adjectivales possèdent un tel dérivé: charmingly novel, bewilderingly difficult, surprisingly favorable, amazingly prosperous. (Poutsma, II, 2, 1926:635).

1. The porridge ... chanced to be scalding hot.
2. All underfoot was still soaking wet with the floods of yesterday.
3. She (sc. the dog) is raging mad.

Cependant, une telle analyse n'est pas sans problèmes. La paraphrase qui semble convenir le mieux à ce type d'emploi est '(adjective) enough to (verb)': boiling hot ('hot enough to boil'); scalding hot ('hot enough to scald one'); soaking wet ('wet enough to soak one'); raging mad ('mad enough to rage').¹ Les notions de boiling, scalding, soaking et raging sont donc évoquées sous la forme de procès virtuels produits par le degré maximal des qualités exprimées par les adjectifs hot, wet et mad. Or cette évocation du procès comme virtuel rappelle le sens caractéristique des adjectifs en -ing:

an interesting book - 'a book having such qualities as to interest one'.

a charming lady - 'a lady having such qualities as to charm one'.

an amazing feat - 'a feat having such qualities as to amaze one'.

En plus de la ressemblance de sens que nous venons de signaler, les formes boiling, scalding, etc. partagent aussi avec l'adjectif en -ing la possibilité de s'employer en combinaison avec le verbe to be sans produire la nuance caractéristique du progressif. Ainsi, sans changer le sens de scalding en 1. ci-dessus, on peut dire The porridge was scalding., où was scalding n'évoque pas du tout le procès de la même façon que la forme progressive dans: The steam escaping from the cracked boiler was scalding our lungs. Dans la première phrase, scalding est l'équivalent de 'very hot' et évoque une qualité du gruau. Dans la deuxième, il évoque une action en cours.

Il y a donc de sérieuses raisons pour analyser les formes

¹

Ou 'so mad that she is raging' (?).

en -ing dans l'emploi comme 'adjective-subjunct' comme des adjectifs. Par contre, nous avons vu aussi des indices qui suggèrent que certaines de ces formes sont quand même différentes des adjectifs en -ing - leur refus de recevoir l'incidence de very et l'absence de dérivés adverbiaux. Ces considérations suffisent à montrer que nous sommes devant un problème complexe où, fort probablement, il y aura des analyses différentes à faire selon les cas. On devra, par exemple, examiner de façon beaucoup plus précise la nature du contraste de sens entre l'adjectif en -ing et le verbe en -ing. Ne pouvant entreprendre ici cette analyse sans allonger démesurément la présente étude, nous laissons sans solution le problème de la nature de la forme en -ing dans ce type d'emploi.

En résumant les emplois adverbiaux de la forme en -ing, nous trouvons alors deux types d'emploi où cette forme est nettement verbale (l'un qui correspond aux cas où il n'y a pas de support substantival dans la phrase, l'autre à ceux du type busy preparing...), et un autre type où il est difficile de nous décider si, oui ou non, la forme en -ing peut être un verbe (boiling hot). Il est intéressant de noter que dans toutes ces sortes d'emplois adverbiaux, la grammaire traditionnelle traite la forme en -ing comme le participe - la forme du verbe qui participe de la nature de l'adjectif (Cf. Poutsma, II, 2, 1929:517) - et non pas comme le gérondif - la forme substantivale du verbe. Ainsi le type But, LYING IN MY BED, everything seemed so difficult. est appelé "loose participle" (Jespersen, V, 1940:407), "detached, dangling or hanging participle" (Curme, 1931:159), "unrelated participle" (Zandvoort, 1948:36) et est traité par Poutsma (I, 2, 1929:969) sous le titre "Participle-clauses which answer to adverbial clauses". Le type busy PREPARING two rooms for Mr. Eden est aussi traité comme contenant une proposition participe par Poutsma (op.cit.: 903:904), et Jespersen fait remarquer que même si cette construction a pu se développer historiquement à partir d'une construction gérondive avec préposition (busy

IN (WITH) preparing...), la forme en -ing "must now (synchronically) be considered a participle rather than a gerund". (V, 1940:413). Pour ce qui est de la forme en -ing dans des cas comme boiling hot, elle est aussi catégorisée comme un participe par Poutsma (II, 2, 1926:635) et Curme (1931:449).

Ce consensus sur la nature adjectivale (ou plutôt 'verbo-adjectivale') de la forme en -ing dans ces types d'emploi concorde avec le fait que cette forme se laisse paraphraser ici de la même façon que dans les emplois adjectivaux, sauf pour le cas de boiling hot. Ainsi lorsque la forme en -ing est employée en position détachée sans support substantival ou comme apport postposé à un adjectif, elle correspond à la paraphrase 'in the process (act) of ...ing' ou 'in the state of ...ing', que nous avons déjà associée aux emplois adjectivaux:

1. Having now abandoned all thoughts of returning to Oxford, the next thing which offered itself was a journey to London.
'(Being) in the state of having now abandoned...'
2. The next Saturday Susan was busy preparing two rooms for Mr. Eden.
'... busy in the process of preparing two rooms'.

Le fait de retrouver en emploi adverbial la même valeur d'emploi qu'en emploi adjectival et le fait que les grammairiens identifient la forme en -ing dans ces contextes comme étant le participe, c'est-à-dire la forme adjectivale du verbe, suggèrent qu'il serait possible de trouver des types d'emplois parallèles dans l'éventail des fonctions possibles de l'adjectif. C'est ce que nous allons maintenant examiner brièvement afin de voir dans quelle mesure l'emploi de la forme en -ing est comparable à celui de l'adjectif dans ce domaine.

3. 3. 2. L'adjectif en fonction adverbiale

L'adjectif a parfois un rôle dans la phrase qui est nettement adverbial. Ceci est évidemment le cas des 'adjective-sub-

junctions' qui correspondent à boiling dans boiling hot et dont nous avons déjà cité quelques exemples donnés par Jespersen (He had looked ICY cold; The night was BITTER cold; WIDE open). Ce même auteur note également que les adjectifs et syntagmes adjectivaux détachés peuvent parfois être, comme le participe, "unattached":

1. The crime was either committed when insane or...
2. But once out of doors' the sky seemed what she wanted.
(Jespersen, V, 1940:425)

Dans le deuxième exemple, le caractère 'non attaché' du syntagme adjectival out of doors¹ vient probablement du fait que l'on s'attend à ce que ce syntagme réfère à the sky, le sujet de la proposition principale, alors qu'il s'applique plutôt à she, le sujet de la subordonnée. Mais dans le premier exemple, le caractère non attaché de l'adjectif découle de l'absence totale de support substantival. L'on aurait donc dans ce dernier cas un véritable emploi adverbial, l'emploi adjectival étant exclu par l'absence du support nécessaire pour l'établir.

Même si cet emploi n'est pas fréquent, il se trouve parfois en langage parlé dans des phrases comme: READY OR NOT, here I come. ('Whether you're ready or not, here I come'). Même lorsqu'on écrit, on laisse parfois passer un adjectif non rattaché à un support: ainsi on ne serait pas surpris de lire une phrase comme: THOUGH VERY ILL, the medicine had a rapid effet. Ceci montre que l'exemple de Jespersen n'est pas une bizarrerie isolée mais représente une pratique assez courante - bien que condamnée par la grammaire normative - parmi les locuteurs de l'anglais.

1

La nature adjectivale de ce syntagme se voit dans le fait que l'on pourrait y substituer l'adjectif free.

Jusqu'ici donc nous avons vu que l'adjectif est possible dans deux des types adverbiaux associés à la forme en -ing - celui représenté par boiling hot, et celui où le support attendu pour le participe ou adjectif n'est pas présent dans la phrase. Est-ce qu'on trouve aussi des adjectifs qui ont le même type de rôle que preparing dans (...) Susan was busy preparing two rooms for Mr. Eden.? L'évidence semblerait indiquer que non. Des combinaisons comme Bananas are DELICIOUS RIPE., où il serait possible comme avec busy preparing, de faire un syntagme détaché de delicious ripe (DELICIOUS RIPE, bananas are not so good green.), suggèrent cependant à première vue que ripe aurait une fonction identique à celle de preparing dans busy preparing two rooms. Mais est-ce que le rapport entre ripe et delicious est le même que celui entre preparing et busy?

Il y a une différence assez évidente entre les deux constructions tant au niveau de leur sens qu'à celui de leur syntaxe. Pour ce qui est du sens, on observe que ripe est l'équivalent de 'when ripe' (Bananas are delicious when ripe), alors que preparing... ne se laisse pas du tout remplacer par when preparing (...) sans changement du sens: (...) Susan was busy when preparing two rooms for Mr. Eden (but not when preparing breakfast). Au plan de la syntaxe, on remarque que ripe et preparing... ne se comportent pas de la même façon vis-à-vis l'antéposition. Tandis que ripe peut être mis en tête de phrase: RIPE, bananas are delicious. (Cf. Ripe, these apples are sweet (Quirk et al., 1972:256), la structure correspondante avec la forme en -ing aurait, si elle est acceptable, un sens très différent de la phrase de départ:

? Preparing two rooms for Mr. Eden, Susan was busy.

? Considering the position, her brain was hard at work.

Ces faits semblent indiquer que l'adjectif n'a pas la capacité de remplir le même type de rôle que preparing dans ...Susan was busy preparing two rooms for Mr. Eden.

L'adjectif partage donc avec la forme en -ing deux types d'emploi adverbial mais pas le troisième, représenté par busy PREPARING (...). Il se trouve tant comme 'adjective-subjunct' (WHITE hot) que dans des contextes où il n'a pas de support substantival (READY OR NOT, here I come). Par conséquent, on peut dire que même dans ses emplois adverbiaux, la forme en -ing conserve une grande ressemblance avec l'adjectif. Ainsi, l'analyse traditionnelle de la forme en -ing comme un participe dans ces contextes se trouve étayé. Mais, comme si pour nous rappeler que cette forme n'est pas un simple adjectif mais une forme verbale, elle se trouve aussi dans un type d'emploi qui lui semble particulier - celui que nous avons mentionné plus haut où elle suit directement un adjectif ou syntagme adjectival.

Le fait de trouver assez souvent en emploi adverbial la forme en -ing - et, moins souvent, l'adjectif - remet cependant en question l'analyse de certains de ses emplois que nous avons traités comme adjectivaux aux sections précédentes. Il s'agit de l'attribut et de l'apposition qui, comme nous l'avons vu, ont un rapport étroit avec le prédicat verbal et expriment certaines nuances d'habitude associées à des syntagmes adverbiaux. Si une forme en -ing, dont on sait qu'elle remplit ailleurs des fonctions adverbiales, se trouve dans un contexte où elle produit une nuance 'adverbiale', il semblerait plausible de proposer que sa fonction doit être adverbiale aussi. Or un tel raisonnement ne nous paraît pas valable dans le cas des emplois de la forme en -ing comme attribut et comme apposition: voyons maintenant pourquoi.

3. 3. 3. La délimitation de l'emploi adjectival et de l'emploi adverbial: la forme en -ING comme attribut et apposition

Le problème du type de rôle - adjectival ou adverbial - que joue le syntagme où se trouve la forme en -ing dans des phrases comme She caught cold SITTING on the grass et He tears

his clothes CLIMBING trees., a déjà été évoqué par Zeitlin (1917:123-127). Le titre de son article (The English verbal as adverb) dénonce tout de suite l'analyse qu'il propose dans ces cas. Zeitlin déplore les distorsions de sens qui résultent de l'analyse traditionnelle de ces phrases, où, puisqu'on considère la forme en -ing comme étant le participe - la forme adjectivale du verbe - on la rattache exclusivement à une unité substantivale:

To attach the verbal group artificially to the subject, as Sweet does, is to strip it of the suggestion of circumstance and cause which it derives from its association with the verb.
(op.cit.:125)

En effet, dans les deux phrases citées plus haut, une analyse logique du contenu du message arrive à la conclusion que sitting on the grass évoque 'how she caught cold', de la même façon que climbing trees exprime 'how (or when) he tears his clothes'.

Zeitlin est d'avis que l'analyse du rôle de la forme en -ing devrait tenir compte de ces nuances adverbiales:

Where its meaning [= celui de la forme en -ing] brings it into close association with the noun, it retains the nature of an adjective, but very frequently its meaning connects it unmistakably with the verb or the sentence as a whole, and in such cases a reasonable method of analysis demands that it be treated like any other adverbial expression.
(op.cit.:127)

Pour cet auteur, donc, association avec le verbe équivaut à emploi adverbial. Puisque dans les phrases citées, la forme en -ing semble plus liée au verbe qu'à une unité substantivale, il analyse son rôle comme étant adverbial.

Or un tel raisonnement ne tient pas compte d'une chose. Aucune grammaire ne nie l'association étroite de l'adjectif

attribut avec le verbe copule (He IS SAD; He BECAME SAD).¹
 Mais personne ne songerait à décrire la fonction attribut comme une fonction adverbiale. Le sens l'interdit si clairement dans ces cas qu'une telle analyse n'a jamais, à notre connaissance, été proposée: ainsi sad dans les deux exemples plus haut, ne caractérise pas l'événement, c'est-à-dire l'"être" ou le "devenir", mais plutôt la personne engagée là-dedans, la personne qui est ou la personne qui devient.

Mais il y a d'autres exemples, d'habitude analysés comme contenant des attributs, où l'effet de sens de ces apports adjectivaux ressemble beaucoup plus à celui d'un adverbe. Ainsi, on hésite parfois entre une forme avec -ly et une forme sans ce suffixe (silently/silent):

It is, indeed, often difficult to decide whether the adjunct is meant to describe particulars of the subject or of the predicate, and it is not surprising, therefore, that there should be frequent hesitation as to the choice between forms with or without the suffix ly in the case of words that have the two forms according to their twofold function:

- i. He sat silent.
- ii. The Disagreeable Man sat quietly by her side.
 (Poutsma, I, 1, 1928:344)

Même si ceci semble n'arriver qu'avec des verbes de sens plein et non des copules, n'oublions pas que même avec to be l'on peut toujours interroger à propos d'un attribut en se servant du même interrogatif, how, que pour un adverbe:

How is he? - He's sick.

How does he walk? - Slowly.

1

On assigne au verbe d'habitude un rôle d'intermédiaire entre sujet et attribut, ce qui implique qu'il entretient un rapport avec chacun de ces deux termes, autrement il ne pourrait fonctionner comme terme intermédiaire.

Ces observations servent à montrer que même d'évidents attributs du sujet montrent des ressemblances avec l'adverbe.

Si l'on considère maintenant que l'attribut du sujet qualifie le sujet en tant qu'impliqué dans le procès exprimé par le verbe, on comprend cette ressemblance à l'adverbe. C'est le sujet qui fait l'action dénotée par le verbe. Indiquer l'état du sujet pendant la durée de l'événement c'est donc indiquer très souvent la façon dont l'événement s'est déroulé. Ainsi dans He sat silently, silently décrit la façon d'accomplir l'événement, tandis que dans He sat silent, le rôle de silent est de décrire l'état de la personne sujet engagée dans le procès ('He sat in a silent state'.). Mais indiquer l'état de cette personne pendant la durée de sat, c'est aussi dire quelque chose du développement de ce procès, par implication logique, étant donné que l'état de la personne qui réalise l'événement est logiquement un facteur qui conditionne la façon dont celui-ci se déroule. Il n'est sûrement pas un hasard qu'on n'observe cette équivalence entre l'adverbe et l'attribut que pour l'emploi comme attribut du sujet. L'attribut de l'objet, lui, ne se laisse jamais remplacer par une forme suffixée en -ly sans changer complètement le sens de la phrase: I found him QUIET/I found him QUIETLY. De notre point de vue, ceci serait attribuable au fait que l'attribut de l'objet ne caractérise pas la personne qui réalise ou conditionne l'événement, le sujet, mais à la personne conditionnée par celui-ci, c'est-à-dire, l'objet. N'étant pas en situation de conditionnant de l'événement, l'état de cette personne ne détermine pas la manière dont celui-ci se déroule.

Si nous appliquons ces observations maintenant aux deux exemples de Zeitlin (She caught cold sitting on the grass; He tears his clothes climbing trees.), nous remarquons qu'il ne serait pas du tout contradictoire d'analyser les syntagmes contenant les formes en -ing comme étant des apports au sujet du verbe. En effet, elles disent quelque chose à propos de she et he, ainsi que les paraphrases l'indiquent: 'She caught cold while she was sitting on the grass, while in that state'; 'He

tears his clothes while he's climbing trees, when engaged in that activity'. Nous serions donc porté à analyser ces syntagmes avec la forme en -ing comme ayant le rôle d'attributs du sujet.

Ceci est aussi la position que prend Scheurweghs (1959:159) à propos d'exemples du même type que ceux cités par Zeitlin:

1. Too often he gulped his tea STANDING up.
2. He had a high old time ARGUING with other authorities about the accuracy of the book.
3. He spends every other Sunday afternoon VISITING an old sailors' home.
4. He earns a living PLAYING the violin in an orchestra.

On observe que dans le cas de 3. l'on peut même substituer un adjectif qui est clairement attributif: After the operation Bill spent three days UNCONSCIOUS. Unconscious indique ici - comme visiting an old sailors' home dans la phrase originelle - l'état du sujet lors du déroulement de l'événement SPEND. Cette substitution par un adjectif est possible dans d'autres contextes aussi: il en est ainsi, par exemple, dans I left the house WONDERING WHY I HAD BOTHERED TO RETURN qui correspond à I left the house ANGRY. L'attribut n'est donc pas restreint à des combinaisons avec des verbes copules mais se trouve également avec des verbes d'action. La nuance 'adverbiale' de l'attribut semble beaucoup plus prononcée dans ces contextes, mais ceci ne devrait pas nous surprendre, puisque le rôle de conditionnant de l'événement que joue le sujet apparaît beaucoup plus nettement dans le cas d'une action (quelque chose que le sujet inscrit activement dans le temps) que dans le cas d'un état (une situation dans laquelle le sujet se trouve plus ou moins passivement). Or les verbes copules étant des verbes d'état, il est normal qu'il y ait un contraste entre l'effet de sens d'un attribut avec un verbe copule et celui d'un attribut en rapport avec un verbe d'action.

La nuance adverbiale que l'on observe dans She caught cold SITTING ON THE GRASS et He tears his clothes CLIMBING TREES n'est donc pas une raison suffisante pour assigner, comme le soutient Zeitlin, un rôle adverbial aux syntagmes avec la forme en -ing dans ces contextes. L'attribut du sujet est lui aussi en rapport avec le verbe - et à travers lui avec le sujet - et peut produire un effet de sens adverbial avec certains verbes, mais un effet de sens qui se laisse expliquer à partir de la syntaxe de l'attribut. Cet effet de sens est possible avec des adjectifs He left the house ANGRY, mais se trouve de façon privilégiée avec la forme en -ing attribut, en raison, sans doute, du fait que celle-ci évoque un événement, c'est-à-dire, quelque chose qui a déjà une nature temporelle. Traiter des formes en -ing comme sitting on the grass et climbing trees comme de simples syntagmes adverbiaux, ce serait cependant méconnaître le fait que ces formes disent avant tout quelque chose du sujet. C'est pourquoi nous proposons de les analyser comme des attributs du sujet et non comme des apports adverbiaux.

Un problème semblable à celui que nous venons d'évoquer, c'est-à-dire celui de la distinction entre emploi adjectival et adverbial, se rencontre aussi pour l'emploi comme apposition de la forme en -ing (et aussi, à un degré moindre, de l'adjectif). Nous avons classé ce type d'emploi comme adjectival, voulant dire par là que la forme en -ing (ou l'adjectif) y est incidente à un support substantival. Or, comme nous l'avons fait remarquer au chapitre I (2.2.3.), l'apposition a presque toujours un type de nuance normalement associé à un syntagme adverbial. Ainsi, Pence et Emery (1963:61) observent que la proposition participe dans l'exemple HAVING PAID MY FEES, I considered my registration finished

(...) does, of course, tell something about I; the adjectival relationship is demonstrated by the fact that a reordering of parts - e.g. Having paid my fees, my registration was finished- results in a dangling modifier. But the phrase tells more: it suggests the time of the considering and the reason for considering, modifying functions normally associated with adverbial modifiers.

Est-ce que cette nuance adverbiale serait suffisante dans ce cas-ci pour analyser la fonction de la proposition participe comme adverbiale?

Certains faits sembleraient indiquer que oui. Premièrement, l'effet de sens que produit la proposition contenant la forme en -ing reste essentiellement le même que la forme en -ing soit 'attachée' ou non:

1. Having paid my fees, I considered my registration finished.
(= 'once I had paid my fees')
2. Having paid my fees, registration was finished.
(= 'once I had paid my fees.')

Or nous avons vu qu'il serait impossible d'assigner une fonction adjectivale à la forme en -ing non attachée, étant donné qu'il n'y a pas de support substantival dans la phrase. Nous n'avons donc eu d'autre choix que d'analyser son rôle comme adverbial. Mais si l'effet de sens, en l'absence d'un support substantival, est le même que lorsque le support est présent, pourquoi alors ne pas voir le rôle de la forme en -ing comme étant du même type (adverbial) dans les deux cas?

Un deuxième argument en faveur d'une analyse de l'apposition comme un emploi de type adverbial est fourni par des exemples du type suivant:

In a somewhat confused manner and repeating himself once or twice, Tom described his encounter with Mr. Cust (...).
(Christie, 1963:142)

Dans cette phrase, on remarque que la proposition participe repeating himself once or twice est coordonnée à un syntagme, in a somewhat confused manner, dont la fonction ne peut être qu'adverbiale. Or, la coordination suppose identité de fonction. Par conséquent, la fonction de la proposition participe qui est coordonnée à ce syntagme doit être adverbiale aussi.

Cependant, tout convainquants que puissent paraître ces arguments, ils ne tiennent pas compte d'une des caractéristiques essentielles de la forme en -ing et de l'adjectif en position détachée. Il s'agit du fait que, au plan du sens, on observe que la forme en -ing ou l'adjectif en position détachée se réfère à un support substantival exprimé dans la phrase. Ceci explique pourquoi Pence et Emery ont fait remarquer que dans l'exemple Having paid my fees, I considered my registration finished., la proposition participe "does, of course, tell something about I". Cette référence à un support substantival explique aussi pourquoi on appelle les participes détachés qui n'ont pas de support auquel ils peuvent être référés dans la phrase "dangling modifiers" (Pence et Emery, 1963:61), "loose participles" (Jespersen, V, 1940:407), "unrelated participles" (Zandvoort, 1948:36), ou "unattached participles" (Schibsbye, 1965:60). Le fait que, dans une phrase comme Having paid my fees, I considered my registration finished, on sent que Having se réfère à I et qu'en l'absence de ce support il lui manque ce sur quoi il doit s'appuyer constitue un argument très fort pour analyser son rôle comme adjectival, c'est-à-dire comme celui d'un apport à un support substantival. Ne pas tenir compte de ce critère important au plan du sens dans l'analyse de l'apposition serait à nos yeux, une erreur, puisque le sens d'une phrase est le seul guide sûr pour déterminer la manière dont les mots qu'elle contient sont mis en rapport. Notre façon de procéder sera donc la suivante: lorsque le sens indique que la forme en -ing détachée est un apport à un support substantival présent dans la phrase, nous analyserons son rôle comme adjectival (apposition); mais lorsque la forme en -ing ainsi détachée n'a pas de support substantival auquel elle peut être rattachée, nous analyserons son rôle comme étant nécessairement adverbial.

Nous espérons que ces considérations auront servi à montrer que les formes en -ing dont il a été question dans cette section ont un rôle adjectival. Ceci ne veut pas dire cepen-

dant que la forme en -ing est à traiter comme un simple adjectif, ce que d'ailleurs nous avons déjà fait remarquer. Dans les emplois comme apposition et attribut, elle montre des caractéristiques particulières qui sont des conséquences de sa nature verbale. Ainsi, Kruisinga et Erades (I, 1, 1953:263), font observer que la forme en -ing se prête à l'emploi appositif ('free adjunct') avec une facilité extrêmement grande justement à cause de sa nature verbale:

The plain verbal ing is very frequent in free adjuncts related to some word in the sentence (...). It is natural that these adjuncts should often contain a verbal ing, for the aspect of the ing is invariably durative, that is, it expresses the activity, occurrence or state in its entirety, without paying particular attention to its beginning or end. It is easy to see that this makes them eminently suitable to express the circumstances attending another action or occurrence. A second factor favoring their use in free adjuncts is that they are neutral with regard to time so that a simple ing can be used irrespective of whether the rest of the sentence refers to the past, the present, or the future.

Même si ces auteurs décrivent de façon quelque peu confuse la manière dont la forme en -ing représente l'événement - est-il possible d'envisager l'entier de l'événement sans faire référence à ses limites de commencement et de fin? - nous devons reconnaître qu'ils ont perçu, intuitivement peut-être, un lien effectif entre la vue de l'événement qu'évoque la forme en -ing et l'emploi fréquent de celle-ci comme apposition.

Le caractère particulier de la forme en -ing se manifeste aussi dans son emploi comme attribut, où elle se laisse employer dans des contextes où l'adjectif est rare, sinon impossible. Il s'agit de l'emploi comme attribut du sujet d'un verbe d'action. Dans certains cas de cet emploi, les deux formes (adjectif et forme en -ing) sont également possibles: He left the meeting ANGRY/WONDERING WHY HE HAD BOTHERED TO COME. Dans d'autres cependant, seule la forme en -ing semble convenir:

1. She caught cold sitting on the grass.
2. Too often he gulped his tea standing up.
3. He earns a living playing the piano in an orchestra.

Dans l'emploi comme attribut, la forme en -ing a donc une distribution distincte de celle de l'adjectif.

Avec ces considérations, nous avons fait le tour de tous les emplois des formes en -ing et en -ant. Il nous reste maintenant à les mettre en vis-à-vis pour comparer leurs champs respectifs d'utilisation. Ceci nous donnera une vue d'ensemble des ressemblances et différences d'emploi entre les deux formes.

4. Comparaison des emplois de la forme en -ANT et en -ING

4. 1. Comparaison des emplois adjectivaux

4. 1. 1. L'emploi comme épithète antéposée ou postposée

Même si le contraste entre adjectif antéposé et adjectif postposé n'est pas le même en français qu'en anglais, il reste quand même un point sur lequel la forme en -ing et la forme en -ant sont comparables en ce qui a trait à leur emploi comme épithète postposée ou antéposée. C'est le fait que les deux formes se trouvent dans la position "normale" de l'adjectif - en français, la forme en -ant se trouve comme épithète postposée (Des voiles S'ENFUYANT comme l'espoir qui passe, (exemple déjà cité)) et en anglais, la forme en -ing comme épithète antéposée (I was awakened by a BARKING dog). Nous avons mentionné que la plupart des données d'ordre syntaxique et sémantique indiquent que l'on a affaire ici à une forme en -ing de nature verbale et non pas de nature adjectivale. Cette analyse n'est cependant pas conclusive, et doit donc faire l'objet de recherches plus poussées.

Il faut faire remarquer aussi que la forme en -ant en emploi épithétique fait partie plutôt du langage écrit, alors que la forme en -ing s'emploie couramment dans la langue parlée. Ainsi on pourrait entendre The man playing the guitar is my uncle en anglais conversationnel, mais en français on devra dire L'homme QUI JOUE de la guitare est mon oncle et non pas L'homme jouant de la guitare est mon oncle. La même observation vaut pour la série suivante:

1. The kids watching T.V. are mine. (qui regardent)
2. The man driving the blue car is my father.
(qui conduit)
3. The lady wearing the pink hat was his sister.
(qui portait)
4. The person coming up the stairs was making a
lot of noise. (qui montait)

En français courant c'est donc la proposition relative avec qui qui est utilisée au lieu du participe en -ant dans ce type d'emploi, alors qu'en anglais on peut très bien employer la forme en -ing.

4. 1. 2. L'emploi comme apposition

Nous avons vu que les deux formes à l'étude peuvent se retrouver comme constituant principal d'un syntagme appositif:

1. VOYANT qu'on ne l'écoutait pas, il cessa de parler.
2. LIVING in seclusion on an island, the Englishman became introspective.
(Scheurweghs, 1959:160)

Dans ce type d'emploi, les deux formes ont les caractéristiques principales de l'apposition: mobilité dans la phrase et nuance adverbiale (ici, de cause).

Néanmoins, le participe en -ing de l'anglais semble avoir plus de latitude dans cet emploi pour exprimer la nuance de suc-

cessivité que son pendant en français. Staaks (1971:11) fait remarquer que le français évite le participe présent "when the two actions reported are successive rather than simultaneous". Il illustre son affirmation au moyen des exemples suivants et leurs traductions en français:

1. He fired again, hitting the burglar in the left leg.
- Il tira un second coup, qui atteignit le cambrioleur à la jambe gauche.
2. She took the first bus, getting off at 42nd Street.
- Elle prit le premier autobus et descendit à la 42^e rue.

Il semblerait d'après ces exemples que la forme en -ant ne s'emploie pas pour exprimer une action qui succède à une autre, tandis que la forme en -ing n'oppose aucun refus à cet effet de sens.

Cependant un exemple de Barrera-Vidal (1969:301) paraît contredire cette observation. Cet auteur fait remarquer que la forme en -ant peut servir à exprimer un événement antérieur ou postérieur à celui du verbe principal et que ces deux effets correspondent à la position du participe par rapport au verbe: postériorité: Il ouvrit la porte, MONTRANT la sortie; et antériorité: MONTRANT la sortie, il ouvrit la porte. L'on ne saurait nier l'effet de successivité dans ces deux exemples. Toutefois, si le participe présent français peut exprimer la successivité dans ce contexte, pourquoi n'en est-il pas de même dans les cas de She took the first bus, GETTING OFF at 42nd Street et He fired again, HITTING the burglar in the left leg., où la traduction par *Elle tira un second coup, ATTEIGNANT le cambrioleur à la jambe gauche., est strictement impossible? Ce fait suggère qu'il ne s'agit peut-être pas d'une successivité totale dans le cas de 1. Il ouvrit la porte, montrant la sortie ou de 2. Montrant la sortie, il ouvrit la porte, tandis que ceci serait le cas dans les deux autres exemples. L'on pourrait schématiser cette différence de la façon suivante:

successivité des moments initiaux		Successivité totale
1)	2)	

Cette représentation des choses exigerait un examen détaillé du discours pour la vérifier, mais si elle est juste, l'observation de Staaks demeure valable et il y aurait un contraste réel entre la forme en -ant et la forme en -ing dans l'emploi appositif. Celle-ci semble capable d'exprimer une action qui n'est pas simultanée avec l'événement du verbe principal, alors que la forme en -ant exige au moins une simultanéité partielle. L'on voit donc que même lorsqu'elles se trouvent dans le même type d'emploi, la forme en -ant et la forme en -ing ne sont pas absolument équivalentes.

4. 1. 3. L'emploi comme attribut

Pour ce qui est de l'emploi comme attribut de sujet, on remarque une différence considérable entre le comportement de la forme en -ant et celui de la forme en -ing. La première ne se trouve guère qu'après le verbe aller: Loin de s'apaiser, la grande guerre ALLAIT S'AGGRAVANT, S'ELARGISSANT. La deuxième, par contre, se trouve avec bon nombre de verbes intransitifs dont le fonctionnement ressemble à celui de la copule (lay, set, stand, etc.): I STOOD STILL for two hours/ I STOOD LOOKING at the basket quite lost in the magnitude of my trust.

En plus, on trouve la forme en -ing comme attribut du sujet - selon l'analyse que nous avons proposée à la section 3.3.3. de ce chapitre - avec des verbes d'action, ce qui est très rarement le cas en français.¹ C'est le cas dans des exemples comme: A fine dog that! ... He nearly broke his claim TRYING to get at me. (Kruisinga et Erades, I, 1, 1953:249). L'on observe donc ici, comme pour l'apposition, que la forme en -ing est plus "polyvalente" que la forme en -ant. Elle s'emploie avec une grande liberté comme attribut du sujet, pour exprimer un événement qui est attribué au sujet d'une autre forme verbale. Il est intéressant de noter que dans les deux emplois adjectivaux qui sont souvent caractérisés par une nuance de type adverbial - c'est-à-dire, l'apposition et l'attribut du sujet - la forme en -ing a une latitude d'emploi beaucoup plus grande que la forme en -ant.

Pour ce qui est de l'emploi comme attribut de l'objet, il y a moins de différence entre les deux formes:

1. Il l'avait surpris copiant un travail.
2. I caught him stealing money.

Cependant, il y a bon nombre de cas où le français n'a pas recours à la forme en -ant comme attribut de l'objet, alors qu'en anglais l'emploi de la forme en -ing est tout à fait courant. Fraser et Squair (1922:292) attirent l'attention sur ce fait en faisant remarquer qu'après les verbes de perception le français préfère une proposition relative ou un infinitif, là où l'anglais emploie très souvent le participe en -ing:

Les voilà <u>qui passent</u> !	See them <u>passing</u> !
Il a vu <u>sortir</u> mes frères.	He saw my brothers <u>going out</u> .
Les avez-vous entendu <u>frapper</u> (<u>qui frappaient</u>)?	Did you hear them <u>knocking</u> ?
Je la (ou lui) vis <u>frapper</u> l'enfant.	I saw her <u>striking</u> the child.

¹

Cf. Princesse m'est apparue PORTANT un voile comme la joie et la douleur (...). (cité au chapitre II, 2. 2. 4)

La forme en -ant est, bien sûr, possible comme attribut de l'objet d'un verbe de perception:

J'ai vu brûler des testaments; j'ai vu des mères dépouillant leurs enfants, des maris volant leurs femmes.

(Le Bidois et Le Bidois, I, 1935:483)

Elle produit toutefois un effet de sens spécial, plus expressif, qui est d'attacher notre attention au déroulement même de l'événement, de "peindre" l'action "sous l'aspect de durée, de continuité, au lieu de l'énoncer simplement, comme ferait l'infinitif". (Le Bidois et Le Bidois, op.cit., loc.cit.). Cet effet semble ne pas être de mise dans beaucoup de contextes, si l'on juge d'après les observations de Fraser et Squair. Comme en emploi épithétique, le français préfère ici la proposition relative au participe en -ant. Celui-ci est donc beaucoup moins vivant dans le langage courant que la forme en -ing en anglais. Le français n'y recourt que dans le style littéraire pour produire un effet de sens inhabituel, alors que les exemples de l'emploi attributif de la forme en -ing abondent en anglais parlé.

4. 1. 4. L'emploi comme apport dans la construction absolue.

Comme apport dans la construction absolue, les deux formes à l'étude sont comme un reflet l'une de l'autre lorsque le syntagme absolu formé par leur incidence à un support se trouve dans un rôle adverbial par rapport au reste de la phrase:

1. Généralement, l'on paye assez bien, les cultivateurs ETANT AISES.
2. I always endeavour to speak of Sir Thomas with the greatest respect, he BEING A MAGISTRATE AND A MEMBER OF PARLIAMENT.
(Poutsma, I, 2, 1929:973)

Ce qui est surprenant pourtant, c'est que des syntagmes dont la constitution interne paraît tellement semblable puissent s'employer de façon tellement différente. En plus de la fonc-

tion adverbiale illustrée ci-dessus, la construction absolue en anglais peut remplir les fonctions de sujet, objet direct, etc.. Ainsi, on trouve le syntagme absolu things being as they are aussi bien en fonction adverbiale: THINGS BEING AS THEY ARE, there is little we can do. (exemple courant qui a un pendant en français avec la forme en -ant) qu'en fonction substantivale: But THINGS BEING AS THEY ARE makes other things, which would have been different otherwise, different from what they would have been. (Curme, 1931:157). Dans ce dernier type d'emploi, on ne trouve jamais la construction absolue avec la forme en -ant.

4. 2. Comparaison des emplois substantivaux

La forme en -ing est la seule des deux formes qui peut remplir l'éventail complet des fonctions substantivales: sujet, objet direct, objet indirect, régime prépositionnel, support adjectif, et emploi en rapport avec les articles et déterminants. La forme en -ant, par contre, ne connaît qu'un seul type d'emploi substantival - celui comme régime prépositionnel - et ceci après une seule préposition - la préposition en. Elle se trouve parfois après article aussi: Et avec UNE ALLANT vite comme elle, elle pourrait être repartie. (Damourette et Pichon, IV, 1911-1934:75). Cependant, la forme en -ant ainsi employée ressemble toujours à l'adjectif, car cet emploi n'est possible que lorsque l'article a un rôle de pronom de rappel comme dans: Toutes ces robes sont belles mais la VERTE est celle que je préfère. La forme en -ing ressemble par contre au substantif lorsqu'elle s'emploie après article ou déterminant en ce qu'il n'y a aucun phénomène de rappel d'un substantif exprimé précédemment (Cf. This PINNING ONE'S FAITH TO A POLITICAL PARTY is very harmful to the country. (Poutsma, II, 2, 1926:477)). Cette comparaison fait ressortir le caractère presque exclusivement adjectival du participe présent français face à la forme en -ing qui, elle, fonctionne souvent

comme le "substantif évoquant l'événement", ressemblant par là à l'infinitif français ("le nom du verbe").

4. 3. Comparaison des emplois adverbiaux

Pour ce qui est des correspondances entre la forme en -ing et la forme en -ant dans le domaine des emplois adverbiaux, nous n'avons trouvé que le cas où ces formes sont en position détachée mais n'ont pas de support substantival dans la phrase:

1. Généralement parlant, la meilleure solution à un problème de ce genre est de laisser les choses s'arranger d'elles-mêmes.
2. Generally speaking, I don't like boys.
3. Connaissant votre générosité, ma demande ne saurait être mal reçue.
4. Knowing your generosity, there is nothing to worry about.

La forme en -ant est restreinte au type d'emploi adverbial illustré ci-dessus. La forme en -ing, par contre, se trouve aussi dans deux sortes de rôles adverbiaux qui ne sont pas possibles avec la forme en -ant. Il s'agit de l'emploi comme 'adjective-subjunct' que l'on observe dans BOILING hot et de l'emploi en conjonction avec un adjectif ou syntagme adjectival, ce qui est illustré par The next Saturday Susan was busy PREPARING two rooms for Mr. Eden. Même l'emploi de la forme en -ing en construction détachée mais sans support substantival (But, LYING IN MY BED, everything seemed so difficult.) serait beaucoup plus étendu que l'emploi correspondant de la forme en -ant, si l'on juge d'après l'attention qu'y consacrent les grammairistes de l'anglais, qui ont même dû créer des termes spéciaux pour le désigner ("dangling participle", "unrelated participle", etc.), et l'absence presque totale de commentaires sur cette construction en français. On peut donc dire que la forme en -ing s'emploie beaucoup plus librement que la forme en -ant en emploi adverbial. Cette utilisation plus libre de

la forme en -ing dans ce type d'emploi rappelle la diversité plus grande de ses emplois comme attribut du sujet (où elle prenait souvent une nuance très proche de l'adverbe; Cf. A fine dog that! (...) He nearly broke his chain TRYING to get at me.).

CONCLUSION

Les emplois de la forme en -ing sont beaucoup plus variés que ceux de la forme en -ant. Celle-ci connaît un seul type très spécial d'emploi substantival (en CHANTANT), tous les emplois adjectivaux sauf celui d'épithète antéposée et un seul type d'emploi adverbial (CONNAISSANT votre générosité, ma demande ne saurait être mal reçue.). La forme en -ing, par contre, se trouve dans tous les emplois substantivaux, tous les emplois adjectivaux et trois types d'emploi adverbial (BOILING hot, busy PREPARING et But, LYING in my bed, everything seemed so difficult.).

En emploi adjectival la forme en -ant appartient plutôt à la langue écrite. Nous avons vu qu'on lui préfère la proposition relative en fonction d'épithète et d'attribut. L'apposition et la construction absolue, où la forme en -ant est plus fréquente, relèvent cependant aussi davantage du style écrit. En anglais, à part en apposition et en construction absolue à fonction adverbiale - qui appartiennent aussi plutôt au langage écrit - l'emploi de la forme en -ing dans les autres types d'emplois adjectivaux fait partie du langage parlé courant. Il n'est donc pas surprenant que dans l'emploi adverbial qui s'approche le plus de l'emploi adjectival, la forme en -ing soit beaucoup plus fréquente aussi:

Connaissant votre générosité, ma demande ne saurait être mal reçue.

Knowing your generosity, there's nothing to worry about.

Nous nous demandons si cette vivacité de la forme en -ing en emploi adjectival n'a pas un rapport avec l'existence d'une forme progressive to be + -ing en anglais, alors que l'absence d'une telle construction en français aurait une relation avec l'emploi assez restreint de la forme en -ant en fonction adjectivale.

Le seul emploi où la forme en -ant est vraiment vivante dans la langue parlée est celui avec la préposition en, un emploi que nous avons appelé substantival. Nous avons vu que la capacité qu'a la forme en -ing de s'employer substantivement est liée à, et même conditionnée par, sa capacité de produire un certain type d'effet de sens. La forme en -ing employée substantivement correspond invariablement à une paraphrase du type 'the process (act, state) of ...ing'. C'est la forme en -ing ayant cet effet de sens que la grammaire traditionnelle appelle "gerund", en la rapprochant du substantif, par opposition au "present participle", qui est rapproché de l'adjectif (et qui correspond normalement aux paraphrases 'in the process (act, state) of ...ing' ou '(being) in the state of ...ing'). Il n'est peut-être pas un hasard que dans le seul emploi substantival de la forme en -ant, celle-ci semble correspondre à une paraphrase du même type qu'en anglais: Elle est entrée en CHANTANT. ('en LE PROCÈS de chanter').¹ En effet, si la forme en -ant n'évoque pas ici le procès lui-même en entier comme le fait la forme en -ing employée substantivement en anglais, on ne comprend pas son rapport avec la préposition en, dont le rôle est de dénoter l'intériorité de quelque chose, ce quelque chose étant nécessairement le procès lui-même de chanter. Mais à la différence de la forme en -ing en anglais, la forme en -ant évoque le procès de telle façon que celui-ci ne soit compatible qu'avec la préposition en. La différence qu'on observe entre la forme en -ant et la forme en -ing en emploi substantival se ramènerait donc à une différence entre leurs capacités respectives d'évoquer la vue de l'événement nécessaire pour ce type d'emploi.

Ces considérations font penser que l'emploi plus libre

¹

C'est-à-dire, 'engagée dans le procès de chanter'.

de la forme en -ing dans des rôles adverbiaux, et l'existence d'autres différences appréciables entre ses possibilités d'emploi et celles de la forme en -ant, pourraient s'expliquer aussi à partir des images de l'événement que peuvent évoquer ces deux formes. Peut-être l'emploi très fréquent de la forme en -ing dans la forme progressive et les emplois adjectivaux s'explique-t-il par le fait que l'image de l'événement qu'elle fournit ne peut pas s'obtenir en anglais par d'autres formes du verbe? En français, par contre, les formes personnelles du verbe seraient suffisantes. Ainsi à côté de He is (was) singing on a Il CHANTE (CHANTAIT), et à côté de The girl singing that song, la femme QUI CHANTE cette chanson. Pour vraiment comprendre les emplois des formes en -ant et en -ing il faut donc non seulement les examiner en soi mais en plus les situer dans la systématique plus grande du verbe en anglais et en français. Ceci n'étant pas notre but, nous devons nous arrêter ici. Toutefois espérons-nous avoir piqué la curiosité du lecteur et lui avoir inspiré le désir de chercher le pourquoi de cette différence d'emploi considérable entre les deux formes sur lesquelles nous nous sommes penché dans cette étude.¹

1

Pour une amorce d'explication, cf. Duffley, 1981:188 ss. (une copie de cette thèse est disponible pour consultation au centre de documentation du CIRB).

Bibliographie

I. Ouvrages consultés pour le français

ARRIVE, M., "Discussion : L'apposition", Français Moderne, 30, 1962: 172-192.

ASPLAND, C. W., "The so-called passive verbal adjective in Medieval and Modern French : acheter à deniers comptants", French Studies, 29, 1975: 1-14.

BARRERA-VIDAL, A., "Participe présent, adjectif verbal, et gérondif", Praxis, 16, 1969: 297-310.

BARRIE, W. B., "Le gérondif et sa traduction en anglais", Langues Modernes, 63, 1969: 374-377.

BAYLON, C. et FABRE, P., Grammaire systématique de la langue française, Paris, Nathan, 1973.

BEMENT, N. S., "The French 'Tolérances' 1900-1950", Modern Language Journal, 36, 7, 1953: 351-354.

BONNARD, H., "L'attribut se rapporte-t-il au nom?", Français Moderne, 28, 1960: 241-248.

BUYSSENS, E., "Les fonctions du verbe", Revue des langues vivantes, 4, 1956: 291-294.

CHEVALIER, J.-C., ARRIVE, M., BLANCHE-BENVENISTE, C., et PEYTARD, C., Grammaire Larousse du français contemporain, Paris, Larousse, 1964.

CRESSOT, M., Le style et ses techniques, Paris, P.U.F., 1974.

DAMOURETTE, J., "Proposition participe sujet", Français Moderne, 1942: 26-27.

DAMOURETTE, J. et PICHON, E., Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française (7 vols), Paris, D'Artrey, 1911-1934, t. IV.

DE BOER, C., Syntaxe du français moderne, Leiden, Universitaire Pers, 1947.

DOLBEC, J. et LE FLEM, D., "Morphologie verbale et syntaxe de la fonction attribut", Langage et Psychomécanique du Langage (études dédiées à Roch Valin), 1980: 310-325.

DUBOIS, J. et LAGANE, R., La nouvelle grammaire du français, Paris, Larousse, 1973.

FRASER, W. H., et SQUAIR, J., Heath's New Practical French Grammar, Londres, D.C. Heath and Co., 1922.

FREI, H., La Grammaire des fautes, Paris, Geuthner, 1929.

GALICHET, G., Grammaire structurale du français moderne, Montréal, H.M.H., 1970.

GETTRUP, H., "Le gérondif, le participe présent et la notion de repère temporel", Revue Romane, 12, 2, 1977: 210-270.

GLATIGNY, M., "L'apposition se rapporte-t-il au nom?", Français Moderne, 34, 1966: 264-279.

GOUGENHEIM, G., Etude sur les périphrases verbales de la langue française, Paris, Nizette, 1971.

GRAD, A., "Encore le problème du gérondif", Revue des Langues Romanes, 1939: 422-429.

GREVISSE, M., Le bon usage, Gembloux, Duculot (10^eéd.), 1975.

GUILLAUME, G., Leçon du 20 avril 1944, série A, (inédit).

GUILLAUME, G., Leçon du 24 avril 1948, série C, (inédit).

GUILLAUME, G., Leçon du 14 mars 1957, (inédit).

GUILLAUME, G., Temps et Verbe, Paris, Champion, 1965.

GUILLAUME, G., Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-1949, série B: Psycho-systématique du langage, Principes, méthodes et applications I, Québec, Presses de l'Université Laval et Paris, Klincksieck, 1971a.

GUILLAUME, G., Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-1949, série A: Structure sémiologique et structure psychique de la langue française I, Québec, Presses de l'Université Laval et Paris, Klincksieck, 1971b.

GUILLAUME, G., Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume, éd. R. Valin, Québec, Presses de l'Université Laval et Paris, Klincksieck, 1973a.

GUILLAUME, G., Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-1949, série C: Grammaire particulière du français et grammaire générale, Québec, Presses de l'Université Laval et Paris, Klincksieck, 1973b.

- GUILLAUME, G., Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1949-1950, série A: Structure sémiologique et structure psychique de la langue française II, Québec, Presses de l'Université Laval et Paris, Klincksieck, 1974.
- GUIRAUD, P., La Syntaxe, Paris, P.U.F., Coll. "Que sais-je?" (984), 1974.
- HAMON, A., Grammaire Française (6^e classe), Paris, Hachette 1959.
- HAMON, A., Grammaire Française (4^e année et ss.), Paris, Hachette, 1962.
- HATCHER, A. G., "Je le vois sourire, Je le vois qui sourit, Je le vois souriant", Moderne Language Quarterly, 5, 1944: 275-301 et 387-405.
- HAUSMANN, F. J., "Ist das französische -ant- Adjectiv Verbaladjectiv?", Folia Linguistica, 9, 1976: 175-195.
- HENRICHSON, A. J., "Quelques remarques sur l'emploi des formes verbales en -ant en français moderne", Revue Romane, II, 2, 1967: 97-108.
- JOHANNESON, S., "Après avoir été en montant, le chemin allait en descendant, Un cas de gérondif littéraire", Revue Romane, 12, 1977: 325-327.
- LE BIDOIS, G. et LE BIDOIS, R., Syntaxe du français moderne, Paris, Picard, 1935-1938.
- LERCH, E., Prädikative Participien für Verbalsubstantiven im Französischen, Beiheft zur Zeitschrift für romanische Philologie, 42, 1912: 39.
- MAUGER, G., "Le participe présent en -ant/Le gérondif", Le Français dans le monde, 43, 1966: 11-14.
- MONIN, J., "Le gérondif français et sa traduction en anglais", Les Langues Modernes, 63, 2, 1969: 141-147.
- POHL, J., "L'aspect verbal dans le français contemporain". Revue Belge de Philosophie et d'Histoire, 1958: 861-869.
- REINER, E., La place de l'adjectif épithète en français, Stuttgart, Wilhelm Braumuller, 1968.
- SANDBELD, Kr., Syntaxe du français contemporain, t. II (Les propositions subordonnées), Paris, Droz, 1936.

SCHMIDT-KNÄBEL, S., Die Syntax der -ANT Formen im modernen Französischen. 'Adjectif verbal', 'participe présent', und 'gérondif'., Bensberg, Schäuble, 1971.

SKÖLDBERG, J., "Review of Schmidt-Knäbel, 1971", Studia Neophilologica, 45, 1973: 205-213.

STAAKS, W., French Verb Usage (A direct approach for American students), Glenview, Illinois; Scott, Foresman, 1971.

ULMANN, S., "'Chantant', adjectif verbal", Français Moderne, 21, 1953: 246.

WAGNER, R. L. et PINCHON, J., Grammaire du français classique et moderne, Paris, Hachette, 1962.

WARTBURG, W. et ZUMTHOR, P., Précis de syntaxe du français contemporain, Berne, Franke, 1947.

II. Ouvrages consultés pour l'anglais

ALLEN, R. L., The Verb System of Present-Day American English, La Haye, Mouton, 1966.

ALLT, P. et ALLSPACH, R. K., The Variorum Edition of the Poems of W. B. Yeats, Londres, Macmillan, 1957.

BAIN, D. W., Form in Modern English, Londres, Oxford University Press, 1958.

BARTLETT, A. C., "The Case of the Noun or Pronoun with the Gerund", College English, 11, 1949-1950: 456-457.

BARTLETT, A. C., "Dangling Participles", College English, 14, 1952-1953: 353-354.

BLADON, R. A. W., "Selecting the 'to-' or '-ing' nominal after 'like', 'love', 'hate' ... and 'prefer'", English Studies, 49, 1968: 203-214.

BROWNE, R. M., "'Elliptical Clauses' and Dangling Modifiers", College English, 21, 1959-1960: 100-101.

CESTRE, C. et DUBOIS, M.-M., Grammaire complète de langue anglaise, Paris, Larousse, 1970.

CHRISTOPHERSEN, P. et SANDVED, A. V., An Advanced English Grammar, Londres, Macmillan, 1969.

CURME, G. O., Syntax, Boston, Heath, 1931.

CURME, G. O., Parts of Speech and Accidence, Boston, Heath, 1935.

ERADES, P. A., "Points of Modern English Syntax", English Studies, 33, 1952: 90-91 et 34, 1953: 45.

EMERY, D. W., Sentence Analysis, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1961.

GOVE, P. B., "'Gerund/Noun' and 'Participle/Adjective'", American Speech, 40, 1965: 40-46.

GRADY, M., "On the essential nominalizing function of -ing", Linguistics, 34, 1967: 5-11.

GRADY, M., "The English absolute construction", Linguistics, 90, 1972: 5-10.

GREENBAUM, S., "Adverbial 'ing' participial constructions in English", Anglia, 91, 1, 1973: 1-10.

HAHN, E., "Voice and Non-Finite Forms in Latin and English", Transactions of the American Philological Association, 74, 1943: 269-306.

HANKEY, C., "Elliptical Clauses with Adverbs", College English, 20, 1958-1959: 29-31.

HIRTLE, W. H., The Simple and Progressive Forms, an Analytical Approach, Québec, Presses de l'Université Laval, 1967.

HIRTLE, W. H., Time, Aspect and the Verb, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975.

JESPERSEN, O., A Modern English Grammar, Londres, George Allen and Unwin, vol. II, 1909; vol. III, 1928; vol. V, 1940.

JOOS, M., The English Verb. Form and Meanings, Madison, University of Wisconsin Press, 1968.

KIRCHNER, G., "Verbal -ing resumed by an auxiliary", English Studies, 43, 1962: 20-28.

KRUISINGA, E., "Points of Modern English Syntax", English Studies, 6, 1924: 161 et 7, 1925: 145.

KRUISINGA, E. et ERADES, P. A., An English Grammar, Groningen, P. Noordhoff, 1953.

LONG, R. B., The Sentence and its Parts, Chicago, University of Chicago Press, 1961.

ONIONS, C. T., An Advanced English Syntax, New York, Macmillan, 1929.

PALMER, F. R., The English Verb, Londres, Longmans, 1974.

PENCE, R. w. et EMERY, D. W., A Grammar of Present-Day English, Londres, Macmillan, 1969.

PIERCE, J. E., "A look at the so-called 'ing' forms of English verbs", Linguistics, 47, 1969: 41-73.

PIERCE, J. E., "A look at the so-called past tenses and participial forms of English verbs", Linguistics, 71, 1971: 87-94.

POOLEY, R. C., "The Case of the Noun or Pronoun with the Gerund", American Speech, 8, 2, 1933: 63-66.

POOLEY, R. C., "When does a Participle Dangle?", College English, 14, 1952-1953: 170-171.

POUTSMA, H., The Infinitive, the Gerund, and the Participles of the English Verb, Groningen. P. Noordhoff, 1923.

POUTSMA, H., A Grammar of Late Modern English, Groningen, P. Noordhoff, Part I, Sections I (1928) and II (1929); Part II, Section II (1926).

QUIRK, R., GREENBAUM, S., LEECH, G., SVARTVIK, J., A Grammar of Contemporary English, Londres, Longman, 1972.

ROSS, C. H., "The absolute participle in Middle English and Modern English", Publications of the Modern Language Association, 8, 1893: 245-302.

SCHEURWEGHS, G., Present-day English Syntax, Londres, Longman, 1959.

SCHIBSBY, K., A Modern English Grammar, Londres, Oxford University Press, 1965.

SHOEMAKER, N., "The Nature of the Gerund and Participle", American Speech, 27, 1952: 108-112.

SNODDY, J. S., "The English Gerund", Education, 22, 1901-1902: 151-159.

STEINBACH, R., "The Misrelated Constructions", American Speech, 5, 1929-1930: 181-197.

SWEET, H., New English Grammar, Londres, Oxford University Press, Part I, 1955; Part II, 1958.

THOMPSON, A. J. et MARTINET, A. V., A Practical English Grammar, Londres, Oxford University Press, 1969.

VAN DER GAFF, W., "The Connection between Verbs of Rest and Another Verb", English Studies, 16, 1934: 81-99.

001

VAN EK, J. A., "A Grammatical Description of the Accusative with Infinitive and Related Structures in English", English Studies, 6, 1 57: 511-527.

WONDER, J. P., "Ambiguity and the English Gerund", Lingua, 25, 3, 1970: 254-267.

WOOD, F. T., "Gerund vs. Infinitive", English Language Teaching, 11, 1956-1957: 11-16.

ZANDVOORT, R. W., A Handbook of English Grammar, Groningen, P. Noordhoff, 1948.

ZEITLIN, J., "The English verbal as adverb", Neophilologus, 2, 1917: 123-127.